

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Avril 2024

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 26 avril 2024

QUORUM N° 1

DE LA DELIBERATION N° 1 A 22

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALETTO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

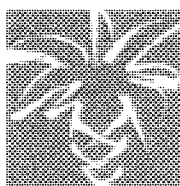
Monsieur GIRAN (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame MANA (pouvoir à Madame Stephanie VERDINO)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Monsieur LIBESSART (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Edwige MARINO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emilie PAPALETTO

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 26 avril 2024

SOMMAIRE

Église Anglicane Costebelle.....	3
Projet Olbia.....	8
Projet Espace 3000.....	16
AFFAIRE N°1 - <i>COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - Marché global de performance pour la réhabilitation de l'Espace 3000 à Hyères - Autorisation de signature.....</i>	29
AFFAIRE N°2 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du contrat « Nos Territoires d'abord » 2022/2027.....	33
AFFAIRE N°3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Attribution de subventions - Exercice 2024.....	34
AFFAIRE N°4 - POLITIQUE DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Programmation du Contrat de Ville 2024.....	36
AFFAIRE N°5 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subventions aux associations – Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration du Contrat de Ville).....	43
AFFAIRE N°6 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Adoption du Règlement Intérieur relatif à la phase 2 de la Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux des avenues Gambetta, de Gaulle et des Îles d'Or.....	45
AFFAIRE N°7 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation pour l'organisation du vide grenier annuel du CIL Gambetta.....	48
AFFAIRE N°8 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles – État des frais de transport et de séjour- année 2023.....	48

AFFAIRE N°9 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia - Renouveaulement de la convention de partenariat avec Centre Archéologique du Var (CAV) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.....	49
AFFAIRE N°10 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia - Renouveaulement de la convention de coopération scientifique avec l'Université d'Aix-Marseille (AMU) et le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) pour le Centre Camille Jullian (CCJ) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.....	49
AFFAIRE N°11 - EVENEMENTIEL - Feux d'artifice - Convention de partenariat avec l'écolodge du Hameau des Pesquiers.....	50
AFFAIRE N°12 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - ZAC de la Crestade - Chemin de la Demi Lune - Acquisition d'un terrain pour des jardins partagés.....	55
AFFAIRE N°13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 15 avenue de la Badine cadastré section ET n°0077 formant les lots n°212 et 213 au profit de la SARL GOA.....	56
AFFAIRE N°14 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE – Parcelle cadastrée section IM n° 0139 formant le lot n°5 - Indivision GRIMALDI-AULAGNER – Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	57
AFFAIRE N°15 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE – Parcelle cadastrée section IL n° 0122 formant le lot n°89 - Indivision LLORENS - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	57
AFFAIRE N°16 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations de travaux pour le compte de la Ville d'Hyères – Mise en appel d'offres ouvert.....	58
AFFAIRE N°17 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES – Acquisition de matériels informatiques - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	59
AFFAIRE N°18 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Acquisition de véhicules utilitaires - Achats auprès d'une centrale d'achat.....	60
AFFAIRE N°19 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.....	60
AFFAIRE N°20 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Création de tarifs dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.....	61
AFFAIRE N°21 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES- PORT SAINT PIERRE - Convention avec le SDIS du Var relative à la fourniture de carburants détaxés.....	62
AFFAIRE N°22 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Protocole d'accord entre WWF France et la commune d'Hyères.....	62
AFFAIRE N°23 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE – Charte d'engagement pour des plages de caractère en Méditerranée - Préservation des banquettes de posidonies - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire.....	62

QUESTIONS DIVERSES.....62

(La séance est ouverte à 14 heures 07, par Monsieur Francis ROUX, Premier adjoint au maire de la Ville d'Hyères-les-Palmiers.)

M. ROUX : Je déclare la séance ouverte et je demande à Madame CORNILLE de procéder à l'appel.

(Madame CORNILLE procède à l'appel nominal.)

Merci, le quorum est atteint. Avant de désigner le secrétaire de séance, je voudrais quand même excuser notre maire Jean-Pierre GIRAN qui, comme vous le savez, a eu un petit accident au niveau de l'épaule et ne peut pas être parmi nous aujourd'hui.

Nous allons donc désigner le secrétaire de séance, je propose Madame Émilie PAPALEO, si elle veut bien ? Elle le veut. Je mets aux voix, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. ROUX : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024, appelle-t-il de votre part des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. ROUX : Je vous informe également que la délibération numéro 23 a été retirée de l'ordre du jour et que la séance débutera par la présentation des avant-projets :

- Restauration de l'Église Anglicane de Costebelle et aménagement de ses abords immédiats,
- Requalification du site archéologique Olbia,
- Présentation du projet du lauréat du marché global de performance pour la réhabilitation de l'espace 3000.

Une question orale a été posée à laquelle il sera répondu en fin de séance.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il vous a été adressé le dossier de séance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation et je vous demande si cela appelle de votre part des questions ou des observations. S'il n'y en a pas, nous pouvons commencer.

Église Anglicane Costebelle

(Un document est partagé en séance)

M. ROUX : Donc on va commencer par la restauration de l'Église Anglicane et l'aménagement des abords immédiats. Et je vais demander à Monsieur DONJERKOVIC, architecte des patrimoines, de venir nous présenter le projet. Si certains ne voient pas, ils peuvent se déplacer. On vous écoute, Monsieur DONJERKOVIC.

M. DONJERKOVIC : Bonjour et merci. Je vais vous présenter l'avant-projet de restauration et d'aménagement de l'Église Anglicane. Rapidement pour rappeler quel est ce bâtiment, vous avez ici quelques photos de contexte qui permettent de comprendre dans quel état elle se trouve. C'est un édifice qui a perdu sa couverture il y a de ça quelques années, donc qui est bien évidemment exposé à des problèmes de dégradation liée à son état général. Il y a lieu à la fois de conserver ce patrimoine, mais également de la restaurer et de la faire vivre.

Rapidement, ce bâtiment se trouve sur la colline de Costebelle à proximité du site d'Olbia dont on parlera tout à l'heure. Sur l'image de droite, vous avez sur le point rouge la position de l'Église Anglicane qui est à proximité de Notre-Dame de Consolation, mais qui est également à proximité du lycée et du vélodrome. Ce sont des sujets importants parce qu'il y a des sujets de conflit d'usage qu'il faut gérer. Une planche simple sur l'histoire du lieu, pour ceux qui l'ignorent, le site de Costebelle est intéressant de par son histoire, l'Église Anglicane est située dans un site qui a été utilisé depuis le 19^{ème} siècle en particulier par les Anglais qui venaient en villégiature. Et aujourd'hui, il ne reste quasiment que l'église, donc l'idée est de mettre en valeur ce bâtiment, mais également d'expliquer comment a vécu tout ce territoire.

Je parlais du conflit qu'il peut exister avec le lycée, donc vous avez sur cette photo la présence du lycée qui se trouve sur le bas de l'image. Le fait que l'église se trouve aujourd'hui confrontée à un parking (le parking que vous avez en bleu) fait que l'on a un lieu qui est assez peu mis en valeur. Il y a quelques photos qui permettent de le comprendre, vous voyez que la voiture est omniprésente, par contre dès qu'on passe derrière, si je reprends le plan, c'est-à-dire dès que l'on vient circuler sur les zones qui se trouvent à l'arrière de l'église, on est sur un contexte beaucoup plus naturel et plus intéressant (ce sont les photos du bas). Donc tout le projet va chercher à voir comment l'on peut s'affranchir de ce conflit avec l'automobile et de mettre en valeur ce bâtiment dans un écrin plutôt végétal. Des photos qui permettent de comprendre l'état général du bâti, les plans d'état des lieux pour rappeler le bâtiment dans son contexte et vous voyez le parking qui est redessiné sur la partie basse.

Le projet, c'est d'abord de voir comment l'on peut traiter la question du vis-à-vis avec le parking en travaillant, d'une part, sur la question des accès. Il y a différents accès possibles sur ce site, d'abord des accès véhicules et l'intérêt du parking, c'est que justement il permet cet accès-là, donc on va quand même essayer d'en tirer bénéfice

tout en travaillant avec cette contrainte. L'autre accès important, c'est tout ce qu'il se passe à l'arrière du bâtiment et en particulier de voir comment on peut connecter les parcours piétons à travers la colline avec d'une part les chemins qui viennent depuis le vélodrome et ceux qui montent vers Notre-Dame de Consolation. Donc ça, ce sont les données de site que l'on va exploiter ensuite dans le projet.

Autre donnée également, c'est une convention qui est en cours avec la Région pour voir dans quelle mesure il est possible de récupérer une partie (celle qui est dessinée ici en hachuré) de manière à récupérer une zone tampon entre le parking et le bâtiment pour travailler sur la mise en valeur du site. Une fois que cette mise à disposition est faite, on travaille sur une enceinte, c'est-à-dire sur une clôture massive et opaque tout autour du bâtiment pour créer une distance entre le bâtiment et le parking. Et que l'on vient ensuite accompagner d'une zone végétalisée (comme vous le voyez sur ce plan) qui fait tampon entre le bâtiment et le lycée de manière à retrouver ce que j'évoquais tout à l'heure, à savoir un contexte plus naturel sur le site.

Il y a quelques croquis qui permettent de comprendre quel est le principe de cette enceinte, donc c'est un grand mur qui fait référence au mur que l'on connaît aujourd'hui et qui existe sur le site, quelques photos de référence le montreront après. Cela de manière à créer comme une sorte de socle, une assise au bâtiment et donc faire en sorte que la voiture, si elle reste visible depuis l'arrivée quand on vient du parking, devient complètement invisible depuis le site dès lors que l'on est derrière ce mur. Ce mur nous permet à la fois de gérer des questions de sécurité par rapport aux problématiques d'intrusion, mais également de venir créer, c'est le principe de ce qui est dessiné en pointillé sur le mur au centre, des zones techniques nécessaires au fonctionnement du bâtiment. Ce que j'appelle « zones techniques », c'est essentiellement des questions de chauffage - ventilation et de sanitaires qui ne sont pas visibles, on ne vient pas créer de volumes supplémentaires sur le site, on se contente de créer simplement une clôture et de restaurer le bâtiment.

Quelques zooms sur ce que l'on propose, donc le traitement de l'entrée avec une accroche sur le parking par un escalier, comme vous le voyez sur la coupe, il y a quand même pas mal de dénivelés qu'il faut gérer. Et puis des murs qui viennent retrouver les murs existants, les photos que vous avez en haut, ce sont les murs existants donc on vient dans la continuité de ce qui existe pour créer une clôture générale tout autour du bâtiment. Ces murs nous permettent également de gérer la déclivité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ce qui est aussi important puisqu'on souhaite faire de ce bâtiment un bâtiment recevant du public. Et à l'arrière, ces connexions avec les sentiers que j'évoquais tout à l'heure dans un plan général qui est dessiné ici.

Comme je l'ai un peu évoqué, le principe de la coupe que vous avez là, c'est de faire en sorte que, quel que soit l'endroit où l'on se trouve quand on est sur le site, on n'ait plus cette relation avec le véhicule mais plutôt avec la végétation et avec les grands pins qui se trouvent autour, avec des systèmes de masques qui nous permettent de

cacher tout l'environnement depuis le jardin. Vous avez différentes coupes qui permettent de comprendre comment on a travaillé tout ceci, donc je vais passer rapidement.

Et puis quelques images aussi qui nous montrent comment on souhaite traiter les espaces extérieurs. L'idée étant de faire en sorte qu'on reste dans un écrin végétalisé, donc on a opté pour des systèmes de sentiers très libres, très naturels sous les pins existants. Voilà quelques images qui permettent de comprendre la connexion avec le site extérieur, l'accessibilité PMR dessinée en bleu, qui permet également de gérer la maintenance avec le local technique qui est en violet sur le plan et puis la connexion avec les sentiers côté nord. Tout cela vient converger sur un parvis (en rouge ici) à l'entrée de l'édifice qui va nous permettre ensuite de gérer les accès au bâtiment. Quelques photos qui permettent de comprendre le traitement extérieur avec les traitements végétalisés qui sont imaginés. Et puis des choses plus naturelles côté nord avec, c'est important aussi de le rappeler et c'est pour ça que j'évoquais tout à l'heure l'histoire du lieu, la volonté d'avoir un certain nombre de totems signalétiques qui viennent rappeler l'histoire du bâtiment et l'histoire de Costebelle à travers un système de médiation qui va reprendre les plans anciens et les photos anciennes.

Si l'on s'attache maintenant à l'aménagement intérieur, comme vous l'avez compris, le bâtiment est entièrement ruiné donc il y a plusieurs choses à gérer. D'une part, savoir ce qu'on peut en faire en termes de fonctionnement et on a fait en sorte qu'il soit, comme je l'ai dit, accessible aux personnes à mobilité réduite parce que c'est un bâtiment recevant du public. Qu'il réponde également aux questions de sécurité avec des sorties de secours, et l'accès PMR nous permet également de résoudre cela et donc d'accueillir un public assez conséquent. Et avoir également des connexions techniques comme cela a été évoqué.

Le principe général qu'il faut retenir dès le départ, c'est qu'il fallait reconstituer une toiture à ce bâtiment. Donc nous avons opté pour une solution de couverture charpentée qui a disparu aujourd'hui, qui est travaillée de manière assez dense comme vous le voyez sur cette coupe et je vais aller directement aux photos qui permettent de bien comprendre le principe. Ce qui caractérise les églises anglicanes, c'est la présence du bois très importante et comme on n'a pas vraiment de trace de ce qui a pu exister sur le bâtiment, on a opté pour une charpente contemporaine. Elle reconstitue le volume général de l'église quand on la voit de l'extérieur, mais qui à l'intérieur va être une charpente assez spectaculaire qui multiplie les trames primaires et secondaires pour créer un volume en bois assez présent sur le bâtiment. Cela va nous permettre à la fois bien évidemment de refaire la couverture, mais également de gérer toutes les questions de fluides, d'électricité, d'éclairage, mais aussi d'acoustique parce que c'est un bâtiment qui est destiné également à faire des concerts, vous allez le voir. Voici quelques coupes qui permettent de comprendre la reconstitution de la couverture.

Autre élément important, c'est le traitement des baies et on propose également de faire des traitements contemporains des vitraux puisque l'église est aujourd'hui désacralisée, il n'y a pas de raison d'avoir des vitraux historiés, d'autant plus qu'on n'a pas la trace de ce qui a pu exister, donc on part sur quelque chose de beaucoup plus neutre qui permettra également d'avoir une lumière à l'intérieur plus neutre en termes de couleur pour permettre en particulier des zones d'exposition.

En termes d'usage, ce qui a été imaginé, c'est de créer sur les murs latéraux de la chapelle ce qu'on pourrait appeler des grands placards techniques qu'il ne faut pas imaginer comme des placards de dressing, mais plutôt comme des habillages muraux, il y a quelques photos sur la gauche qui permettent de le comprendre. Ils vont être des éléments contemporains qui viennent jouer avec la pierre du bâtiment et qui vont nous assurer à la fois la technique du lieu et surtout sa polyvalence puisque dans le programme, il est prévu de faire dans ce bâtiment plusieurs types d'activités. Vous avez là quelques plans qui permettent de comprendre ce qu'on propose, donc soit des activités de type réunions si l'on veut faire des repas ou des choses comme ça pour les personnes âgées et les placards prévus permettent de stocker tous ces éléments-là. De faire des concerts et on a la possibilité d'avoir des concerts pour 100 personnes, donc là aussi tout ce qui concerne les chaises peut être rangé dans ces éléments techniques périphériques. Et puis également de faire des expositions avec des systèmes de cimaises qui seraient à disposition sur site. Donc comme vous l'avez peut-être compris, le principe est que l'on soit très polyvalent, mais surtout que l'on ne soit pas obligé d'avoir à manipuler trop de matériels sur un site qui est quand même loin des différents équipements de la Ville, donc qui reste complètement autonome par ce système de composition. Voilà pour la présentation générale de l'avant-projet.

M. ROUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?
Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Si j'ai bien compris, le mur d'enceinte dans l'emprise de la parcelle, ce sera de la même hauteur que le mur originel ? Par exemple au niveau des locaux techniques, il n'y aura pas de sur hauteurs ?

M. DONJERKOVIC : Le mur d'enceinte sur les parties où il n'y a pas de locaux techniques va reprendre les hauteurs qu'on connaît aujourd'hui sur la partie générale du bâtiment. Par contre, comme vous le voyez sur la vue, on est obligé d'être un peu plus haut sur les parties basses qui sont en liaison avec le parking pour venir intégrer justement les locaux techniques, donc on a des hauteurs différentes. Mais comme il faut imaginer aussi qu'on est plus bas sur le parking qu'à l'intérieur, donc en réalité on peut avoir des murs qui vont faire de 2 mètres de haut côté parking et qui ne feront que 1,40 mètre ou 1,60 mètre côté chapelle.

M. ROUX : Merci. Monsieur CUNEO ?

M. CUNEO : Oui, excusez-moi, j'ai une question. Vous parliez du traitement des murs d'enceinte en pierres naturelles, il s'agit d'un parement ou de vrais murs en pierre ?

M. DONJERKOVIC : Il s'agit de vrais murs en pierre, ce sont des projets que l'on fait régulièrement, on a toujours eu et on retrouve parfois des entreprises qui sont capables de faire ça, donc c'est du mur banché en pierre avec des moellons et des mortiers de chaux.

M. ROUX : D'autres questions sur ce projet ? Oui, Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Est-ce qu'on pourrait nous rappeler le budget s'il vous plaît ?

M. DONJERKOVIC : Je parle en budget travaux hors taxes, on est autour de deux millions.

M. ROUX : Merci. D'autres questions ? Ce sera une belle salle, j'espère, si on arrive au bout de ce projet. C'est vrai que ce parking en béton devant fait par l'Éducation nationale brise un peu la perspective de cette chapelle, mais on ne peut pas faire autrement. En tout cas, je vous remercie, Monsieur DONJERKOVIC.

Projet Olbia

(Un document est partagé en séance)

M. ROUX : On va passer au deuxième sujet qui est la requalification du site archéologique Olbia par le Cabinet Fabrica Traceorum, Monsieur DE GIULI MORGEN c'est ça, je n'ai pas écorché votre nom ? On vous écoute.

M. DE GIULI : Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente ici l'avant-projet du centre d'interprétation et de l'accueil du site archéologique d'Olbia que vous connaissez tous. Ici, vous voyez les parcelles du site avec les parcelles de la cité au plan hippodaméen qui sont là. Le projet traite de deux thématiques : une première thématique qui concerne la conservation des objets et donc un dépôt lapidaire qui sera positionné dans la partie nord de la parcelle à côté du bâtiment de la ville des archéologues. Et puis le nouvel accueil avec sa position à proximité de la route de l'Almanarre, du parking et de la mer, donc dans cette partie-là de la parcelle. Vous voyez en partie basse le dépôt lapidaire actuel, ce sont des vieux garages aménagés et la partie basse de la parcelle avec la fameuse maison du Docteur Gaudet qui va être intégrée à notre projet.

On va commencer avec le dépôt lapidaire en partie haute. La caractéristique de ce site, c'est qu'il a bien entendu un substrat archéologique extrêmement riche et fragile qui a fait l'objet de fouilles préventives que vous voyez annotées ici en bleu, les garages et la villa. Le dépôt lapidaire se positionne dans la partie septentrionale de la parcelle derrière une sorte de mur de clôture que vous voyez ici, un nouveau mur de

clôture qui intègre ce dépôt. C'est un dépôt très simple avec des rayonnages de stockage, une pièce avec un climat extrêmement maîtrisé pour les objets les plus fragiles, les textiles, les bois par exemple, et donc un accès sécurisé avec une seule porte pour être sûr que ces objets ne soient pas volés.

Mais le sujet principal du projet est bien sûr le bâtiment d'accueil et le musée dans la partie sud de la parcelle. Pour vous localiser, la route de l'Almanarre longe ici, ici vous avez la maison du Docteur Gaudet et le bâtiment administratif. Là aussi, vous voyez les transcriptions des fouilles préventives qui ont été menées sous l'autorité du service régional de l'archéologie, cela a déterminé une cote définie par le préfet de 2,20 mètres sous le niveau de la mer à partir de laquelle on peut travailler, en dessous on est dans le substrat archéologique, la partie au-delà des 2,20 mètres est considérée archéologiquement stérile. Donc on avait ce niveau que vous voyez ici, le trait rouge, qui était notre espace de liberté.

L'autre difficulté de ce projet, c'est que les sondages techniques ont montré (vous voyez ici la courbe des contraintes) un sol assez singulier, c'est-à-dire qu'on a 1,50 mètre où le sol a une bonne capacité de portance et vous voyez là soudainement qu'il s'effondre, donc on a une sorte de lentille où le sol, c'est de l'argile qui ne tient pas la contrainte du poids des bâtiments, pour retrouver un appui correct à environ cinq mètres plus bas que le niveau du sol actuel. Donc en gros, les deux maisons existantes, qui sont des maisons faiblement bâties à une autre époque bien entendu, présentaient de réelles fragilités et surtout aujourd'hui les normes techniques nous imposaient de fonder différemment nos bâtiments. C'est pour cela que nous avons proposé une solution par micropieux espacés qui permettent à la fois d'aller chercher, avec des pieux très fins, le bon sol à moins cinq mètres, mais surtout de les positionner d'une façon plutôt libre, il faut s'imaginer comme un grand tabouret, on met les pieds où l'on veut, donc plutôt libre par rapport aux vestiges qui sont sous le substrat.

Les parties générales, vous voyez en haut ce que je vous disais, la maison du Docteur Gaudet, le bâtiment administratif qui est hors du projet, les murs de clôture de cette cour que peut-être beaucoup d'entre vous connaissent. Le premier élément va être de requalifier cette maison du Docteur Gaudet, de l'alléger et de la réidentifier comme l'élément d'accès au site, donc on retrouve cette forme de sorte de tour qui vient faire l'interface avec le parking d'un espace plutôt à caractère balnéaire, voire sportif, et un lieu de culture et de médiation qui est le site d'Olbia.

On a ensuite (en bleu ici) les deux autres éléments du projet, donc l'accueil est dans la tour, mais ensuite on a l'espace muséal qui vient se positionner entre les deux bâtiments le long de la route de l'Almanarre et l'atelier des enfants qui est un lieu important pour la pédagogie et la médiation du service.

On a un troisième élément très important pour nous, c'est cette cour qui va être traitée avec une sorte de nappage qui la relie d'ailleurs aux travaux qui vont être réalisés sur le parking à l'extérieur et qui est un véritable lieu où l'on peut se tenir

parce que vous voyez une sorte de traitement en péristyle de ces deux bâtiments qui font que l'on arrive à caractériser cet espace comme une sortie de pièce extérieure plutôt protégée du vent parce qu'elle est un peu en contrebas et qui sera plutôt ombragée parce qu'elle est au nord des bâtiments que nous allons construire.

Le fonctionnement de cet accueil, comme je l'évoquais, va se faire avec une entrée depuis le stationnement là où il y a les véliplanchistes, pour visualiser, dans la fameuse maison du Docteur Gaudet qui devient cette tour d'accueil avec un volume qui vient être libéré entièrement ici. Un volume centré avec l'éclairage zénithal et aussi le *bookshop* et le lieu d'accueil où les gens arrivent, prennent leur ticket et ils se préparent à la visite. Il y a justement une transition de cette ambiance balnéaire et ils trouveront une forme de concentration sur ce qui va être ensuite la visite ici de l'espace muséal. C'est un espace là aussi plutôt polyvalent et plutôt flexible, c'est-à-dire qu'il peut accueillir une exposition permanente, voire évoluer au fur et à mesure que d'autres objets ou d'autres programmations sont organisées, et c'est un espace qui se veut contrôler climatiquement et contrôler d'un point de vue acoustique. Nous pensons qu'il est très important de maîtriser les acoustiques des espaces d'exposition pour trouver une forme de concentration dans la visite. Cette salle est ouverte par le portique sur la fameuse cour qui a une forme de cloître introvertie et donne accès ensuite à l'espace des ateliers dédié aux enfants qui peut fonctionner à la fois le musée ouvert, mais également si besoin avec un accès qui lui est dédié y compris en dehors des horaires d'ouverture du site en général.

Ensuite, les visiteurs partent dans la visite de la citadelle d'Olbia du plan hippodaméen, ils vont comme aujourd'hui par la porte principale, le circuit de visite du site proprement dit reste le même avec les travaux qui ont déjà été réalisés, ils ne sont pas touchés, ils restent en place. On revient comme aujourd'hui en longeant le grand mur cyclopéen de grès, un mur archaïque d'ailleurs qui est assez extraordinaire, pour revenir ensuite dans l'espace d'accueil et ressortir par le bâtiment d'accueil qui devient donc le contrôle des accès, mais également le *bookshop*, vous savez que dans ces lieux-là, il est important de faire sortir les visiteurs par cet espace-là.

Vous voyez ici les deux éléments : la fameuse nouvelle tour, la maison Gaudet rhabillée et cette colonnade qui évoque les colonnades d'accès des cités antiques, vous voyez devant la porte des sortes d'éléments d'accompagnement de la route territoriale qui viennent marquer la présence de cet équipement le long de la route de l'Almanarre.

On va rentrer plus précisément dans les quatre espaces principaux. Là, on voit l'accueil qui est du coup un seul et unique volume avec cette lumière zénithale et le diffuseur de lumière qui nous permet de gérer là aussi l'acoustique et l'éclairage, mais également avec des espaces d'exposition et de rangements, plutôt d'objets et de livres. Elle sera traitée à l'extérieur avec cette nouvelle façade de nouveau en opus incertum cyclopéen et en grès qui reprend le même matériau de grès utilisé dans le rempart de la cité archaïque. Puis l'espace d'exposition, j'évoquais le

traitement acoustique par ces plafonds ondulés acoustiques qui permet justement de gérer les mouvements du son et son absorption. Et puis vous voyez ici la préfiguration de ce que sont les fameux portiques avec leur brise-soleil en bois qui viennent faire l'interface entre la salle et la cour. Ici, vous voyez l'espace des ateliers où l'on voit bien cette continuité des espaces clos et des espaces ouverts, on est vraiment dans une fluidité entre ces deux lieux, les brise-soleils qui sont en bois et qui viennent compléter le dispositif structurel qui est construit avec une pierre artificielle, c'est une pierre que nous allons créer pour ces lieux, c'est une sorte de mortier spécial préfabriqué. On a déjà réalisé ça notamment dans le musée à Saint-Rémy, il permet à chaque fois de proposer un matériau spécifique pour le site où l'on est avec une approche extrêmement contextuelle.

Voilà le quatrième espace, comme je le disais tout à l'heure, c'est cette cour qui va être un lieu de relation, voire de médiation aux saisons pertinentes. C'est un espace ombragé parce que vous savez que l'ombre est désormais une denrée précieuse et rare et vous voyez également le type de traitement de ces sols, plutôt clair évidemment, qui vient se raccorder avec la pierre utilisée pour le traitement du parvis réalisé par la Métropole. C'est du béton sablé avec des petites incrustations comme on en trouve ici dans les sites antiques varois, vous savez que c'est propre au Var d'avoir ce béton avec des incrustations de pierre, c'est vraiment spécifique au Var, on n'en a nulle part ailleurs en Méditerranée. Et puis des sables stabilisés pour avoir quand même des surfaces plutôt perméables.

Et là, vous voyez la préfiguration de l'ensemble, ici, c'est la route de l'Almanarre, le parvis, la tour qui est le bâtiment d'accueil avec sa colonnade, et les deux équipements : le musée et l'accueil avec la relation, ici on a intégré le projet de la Métropole qui traite en ce moment l'ensemble de la route et le parking d'en face. Ici, vous voyez des photos de l'état des lieux en haut, et la même vue dans notre préfiguration, donc vous voyez bien comment cette maison du Docteur Gaudet prend une autre identité, une autre dimension, elle devient le signal de cet équipement culturel. Elle travaille aussi cette matérialité de la pierre en opus incertum que vous voyez ici et qui exprime les caractères de ce site qui était un espace plutôt lié au contrôle de navigation, donc ce n'était pas militaire mais presque douanier, et qui avait donc un caractère assez protégé et introverti, et qui veut donner la curiosité d'aller plus loin. Une transition entre le lieu de la plage et de planche à voile vers un espace véritablement culturel de médiation ouvert sur les grands paysages. Je vous remercie de l'attention.

M. ROUX : Merci beaucoup pour cette présentation très exhaustive de ce magnifique endroit qui était un peu celui de mon enfance parce que j'habitais à côté à c'était mon jardin de jeu, j'habitais l'Almanarre. Je vois que la réhabilitation se fait dans la culture pour tous, vous avez prévu pour les enfants, pour tout le monde, je crois que c'est une bonne chose. Les pierres que l'on voit sur la maison Gaudet, ce sont celles-là que vous avez faites ou ce sont des pierres ?

M. DE GIULI : Les pierres sur la maison Gaudet, ce sont de vraies pierres, du vrai grès bariolé rouge et un peu veiné vert comme on a ici. La pierre artificielle, c'est celle de la colonnade.

M. ROUX : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CUENO.

M. CUNEO : Je suis curieux aujourd'hui. Comment allez-vous traiter la façade de la bâtisse qui ne sera pas touchée, sur la gauche, par rapport au reste du bâtiment ?

M. DE GIULI : Ça va être traité par les services municipaux, il est en dehors de notre prestation et, si j'ai bien compris, ils vont reprendre les élévations, les enduits, la présentation générale. Nous, on vient s'adosser à cette maison, c'est hors projet.

M. ROUX : Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Je vois le péristyle, les colonnades à l'antique, mais c'est en béton ou en pierre ? Là, on dirait du béton.

M. DE GIULI : C'est ce que j'appelle une pierre artificielle, une matière que l'on construit en mélangeant du ciment blanc, des sables du site ou d'ailleurs, je pense que je vais ajouter, par exemple, du marbre de Carrare comme j'ai fait ailleurs, ça permet de maîtriser très précisément la texture et la couleur et voir la finition de ce type de pierre. C'est quelque chose qu'on a fait à Saint-Rémy au musée Estrine, mais avant nous, c'était utilisé par des architectes comme Pierre Barbe à La Seyne pour faire des surfaces comme ça qui avaient un caractère très spécifiquement local, mais d'une façon maîtrisée.

M. ROUX : D'autres questions ? Oui, Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Deux questions. J'imagine que c'est un parti pris pour la maison Gaudet, vous n'avez pas gardé l'aspect de toiture. Tous les goûts sont dans la nature, mais pour moi ça fait un peu « blockhaus », ça heurte un peu, je ne sais pas ce que ça donnera, mais ça fait des blocs, je ne sais pas si ça s'harmonisera.

Par ailleurs, sur le sol de la cour, j'ai cru comprendre que c'était du sable stabilisé. Malgré le fait qu'il y aura l'ombre des bâtiments dans la journée, quand le soleil sera au zénith, le sable stabilisé va bien chauffer. J'ai vu que sur le plan de masse, un arbre est dessiné, est-ce qu'il y a d'autres arbres ? Est-ce qu'il n'y avait pas lieu de mettre plutôt un sol végétalisé pour les enfants ? Parce qu'il y aura des moments où ils seront dehors et, à mon avis, en pleine chaleur en plein été, ce sable va être un peu chaud.

M. DE GIULI : Effectivement, le plan que vous avez vu dans les simulations est le pin qui existe et qui est conservé, c'est un peu le pendant de ce que vous voyez ici qui lui aussi existe, d'ailleurs on les voit à peine un derrière. Donc le grand pin crée une grande ombre, si vous êtes sur place, vous verrez qu'il crée beaucoup d'ombre sur cette cour. Et cet espace-là dans le programme devait être plutôt un espace libre pour pouvoir faire des petits rassemblements, des lectures, etc. Ensuite, dès qu'on

sort de cette petite cour, on entre dans le site que vous connaissez aujourd'hui qui, lui, est déjà plutôt ombragé. Donc il n'était pas nécessaire à nos yeux de venir végétaliser cet espace qui avait besoin d'être plutôt un espace utile, pratique et fonctionnel pour la médiation avec les enfants et les adultes.

Mme PORTUESE : À mon avis, c'est une erreur de ne pas avoir végétalisé toute la partie, même si ce ne sera qu'un lieu de passage, on ne va pas dire aux enfants de ne pas stationner, donc... À mon avis, c'est une erreur, mais à voir, vous êtes l'artiste et le professionnel.

M. ROUX : On verra fini, Madame PORTUESE, on verra à ce moment-là. Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Oui, Monsieur le Premier Adjoint, très brièvement. C'est vrai que je n'ai guère grandi dans ce quartier, j'en suis navré, mais je trouve que l'identité de la ville ne ressemble plus à ce qu'elle était. J'ai bien compris qu'il y avait une volonté de changer de style, c'est ce que Monsieur a dit, je crois, mais je trouve que ça fait massif en bord de mer, je n'ai aucun talent artistique, attention, je trouve que c'est surprenant qu'un architecte des Bâtiments de France ou quelqu'un ait pu donner un accord sur un projet pareil aussi proche de la mer. Et enfin, je me pose une question parce qu'il pourrait y avoir un intérêt technique, y a-t-il un intérêt à faire ces colonnades ? C'est grec, mais on est à Hyères, donc je me demande s'il y a un intérêt technique.

M. ROUX : Avez-vous une réponse, Monsieur, à moins de déplacer le site d'Olbia ailleurs, mais c'est difficile quand même...

M. DE GIULI : Pour apporter quelques éléments de réponse. Oui, il est nécessaire, à la fois parce que d'un côté il me permet de porter le bâtiment et de l'autre côté il me permet d'accompagner et d'orienter les visiteurs. Si vous vous rendez sur les lieux aujourd'hui, c'est un lieu qui n'est pas orienté, c'est un stationnement, ce qu'il va d'ailleurs rester, il était important pour nous de façon immédiate de permettre d'orienter les visiteurs qui arrivent vers l'accès de ce site. Donc la colonnade qu'on longe et la tour qui signale la présence du site antique.

M. ROUX : Merci. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Pour aller dans le sens de ce que nous dit notre architecte, l'enjeu principal de cette affaire était de rendre le site visible de l'extérieur, c'était un site qu'on ne voyait de nulle part et il en a beaucoup souffert sur le plan de sa fréquentation. Donc il y a un parti pris de rendre le site visible, ce qui modifie forcément le paysage immédiat, mais c'est volontaire, il ne fallait pas que ça reste en l'état pour que justement le site d'Olbia soit perceptible par tout le monde en passant. Il n'y a aucune défiguration, au contraire, il y a une mise en valeur.

M. ROUX : Madame MONFORT.

Mme MONFORT : Merci. Je voulais juste savoir s'il y avait eu plusieurs projets, plusieurs esquisses, plusieurs propositions et si c'est le cas, comment celle-là a-t-elle été choisie ?

M. ROUX : Allez-y.

M. DE GIULI : Nous avons été choisis sur un appel d'offres classique sur l'existant. Nous avons proposé en phase diagnostic, de mémoire, trois pré-projets et le travail avec les services et les élus nous a amené à ce projet-là. Mais aussi le travail avec le service de l'État parce que vous savez qu'on est sous le contrôle technique et scientifique de la DRAC, à la fois la conservation régionale pour les monuments historiques et à la fois le service régional de l'archéologie pour le volet archéologique. Donc le projet que nous proposons aujourd'hui tient compte à la fois des indications de la DRAC monuments, mais surtout l'archéologie notamment pour ces questions de structure, d'appui des fondations qui sont très délicates sur ce site-là. On a les traces des entrepôts plutôt romains qu'il faut éviter de perturber avec une solution technique très spécifique. Donc on a donné trois projets au début et à la suite de ces trois projets, on a fait évoluer et on est arrivé au projet que vous voyez aujourd'hui.

Mme MONFORT : Je pense qu'il aurait peut-être été bien que l'on soumette au Conseil Municipal pour avis ou pour information ces trois projets au départ, que chacun puisse donner son avis là-dessus, la prochaine fois.

M. ROUX : Est-ce qu'il y a encore d'autres questions ? Monsieur MARION.

M. MARION : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Au vu du nombre de réactions, on peut d'ores et déjà se faire une petite idée du fait qu'on soit quand même immédiatement en premier lieu choqués par l'aspect très massif de ce qui nous est présenté. Et à mon avis, je rejoins complètement les interventions qui ont été faites, personne ici n'est architecte et le seul qui intervient en cette qualité, c'est celui que nous avons entendu et je l'en remercie puisqu'a *priori* on l'a très clairement orienté. Effectivement, quand on vous demande de signaler le site, là c'est comme le Port-Salut, on ne pourra pas le rater. Mais le fait de visibiliser particulièrement le site Olbia, ce n'est pas invisibiliser le reste et à mon sens, c'est une erreur puisque ce site est principalement naturel et il n'est pas principalement archéologique. Tout le monde savait reconnaître Olbia, tout le monde savait placer Olbia, tout le monde allait à Olbia quand il souhaitait y aller, ce n'était pas la difficulté. Le fait de mettre cet énorme péristyle colonnade, tout ce que vous voulez, en béton en bord de mer dans un site qui est un site naturel bien plus qu'un site archéologique qui est derrière, je trouve que c'est une erreur. Et je pense que si l'on avait potentiellement orienté un peu différemment avec un architecte, il y avait la possibilité de composer de meilleure manière les deux. On a bien compris les problématiques techniques de fondation, elles sont résolues sur d'autres sites archéologiques d'une autre façon, on n'est pas obligé d'adosser le bâtiment à du béton qu'on met en bord de mer en faisant des espèces de mauvaises colonnades, parce que je les qualifie ainsi, c'est

un avis qui n'engage que moi bien entendu, avec un énorme bloc de béton derrière au lieu et place de la maison existante. Sincèrement, permettez-moi d'être choqué, je ne suis pas le seul *a priori* et je pense que ça recevra un écho modéré de la part de la population, si ce projet était soumis demain à un référendum sur la commune, je pense que vous verriez ce qu'il en est et je ne crois pas que ça recueille un assentiment plein et entier comme le projet précédent par ailleurs.

M. ROUX : Merci, Monsieur MARION. Oui, c'est votre avis et pourquoi pas, je l'entends et j'entends tous les avis, je suis à l'aise pour le dire, je n'ai pas fait partie de la commission d'appel d'offres. Je crois que ce projet est quand même pas mal parce qu'en définitive, on construit Olbia comme on a construit Venise avec des pieux en bois enfoncés dans la mer et ils se solidifient par putréfaction, je crois que c'est une bonne chose parce que ça se pérennise dans le temps.

Deuxièmement, ce site-là a été laissé à l'abandon pendant des années et des années, et il faut bien savoir que pour tout ce qui s'est construit autour, les murs de clôture, etc., les personnes venaient prendre les pierres à Olbia. Je crois que là, ce sera un site sécurisé, aménagé où toute la population pourra aller, où l'on pourra faire des conférences, où les enfants pourront aller avec les écoles, je crois que c'est une bonne chose parce que c'est un site unique et je pense que dans le Var, il n'y a pas beaucoup de sites qui ont cette qualité que nous allons présenter. Les goûts et les couleurs ne se discutent pas, on aime ou on n'aime pas, moi, j'attends de le voir fini pour voir ce que ça donne.

M. CARRASSAN : En réponse à notre collègue M. MARION, d'abord n'allons pas dire que nous mettons un bloc massif là où il y avait un vieux cabinet médical proche de la ruine, donc le volume est le même. Les contraintes du littoral ont fait qu'on n'a pas agrandi, on n'a pas modifié la volumétrie de l'ancien cabinet médical qui était, encore une fois, délabré, une verrue proche de la ruine donc de ce côté-là, il n'y a pas d'objection possible.

Après, il y a un geste contemporain qui est proposé justement pour aller dans le sens d'une recherche de la visibilité surtout qu'il ne s'agit pas d'un site naturel, c'est étrange de proposer cette expression, c'est un site archéologique, un monument historique reconnu comme tel dans le monde entier et unique en Méditerranée, ce n'est quand même pas rien. Comme disait Francis ROUX, ce site est heureusement devenu à un moment donné de l'histoire une propriété de l'État qui l'a acquis en 1955, c'était une propriété agricole sur laquelle étaient abondamment cultivés les artichauts. D'une certaine manière, si ce site a été sauvé de l'urbanisation, c'est grâce à cette culture des artichauts, ça me fait penser aux oies du Capitole, il y avait les oies du Capitole et il y a les artichauts d'Olbia. Cela a permis la préservation de tout urbanisme parce que toutes les cités phocéennes bâties sur le littoral méditerranéen ont disparu, même celle fondatrice de Marseille recouverte par l'urbanisation, sauf une cité, celle d'Olbia, ce n'est pas rien. On va dans le sens de l'archéologie avec tous les partenaires dont on parlera tout à l'heure et voilà cet

enjeu qui apparaît à présent pour avoir été mis en pratique qui est de rendre depuis les alentours la visibilité, l'existence visible de ce site.

M. ROUX : Merci, Monsieur CARRASSAN. Je vois que ce débat est passionné, chacun s'exprime et c'est très bien. Est-ce qu'il y a encore des questions ? S'il n'y en a plus, je vous remercie Monsieur de cette présentation.

Projet Espace 3000

(Un document est partagé en séance)

M. ROUX : Je vais appeler Madame RAMANA et Madame TASSONE pour parler de l'Espace 3000.

Mme RAMANA : Mesdames et Messieurs bonjour, donc je vais vous présenter aujourd'hui l'avancement du projet de réhabilitation de l'Espace 3000. C'est une opération que nous avons engagée en 2022, bientôt 18 mois, je vais commencer par un état des lieux.

L'Espace 3000 avec quelques images, son plan masse, le bâtiment est sur une parcelle bâtie presque au cinquième, le reste étant des parkings, quelques vues de loin. Il a été construit dans les années 80, 1986 - 1988 exactement, 3 100 mètres carrés de surface, il est constitué par une structure de grande portée proposée par les 24 arcs en bois lamellé-collé qui assurent 65 mètres carrés de portée libre dans la salle et on va revenir sur cette image plus tard. Il y a eu un constat d'une faiblesse de cette charpente en 2022 qui, après diagnostic de spécialistes, a conduit à sa fermeture. À ce sujet, j'ai oublié de vous dire que je tiens à vous présenter les excuses de Monsieur Thierry HULIN que nous avons invité à présenter avec moi ce projet, malheureusement il est malade, on pensait vraiment qu'il arriverait à se rétablir aujourd'hui, malheureusement il a dû s'en excuser ce matin. Le Cabinet HULIN qui a cette spécialité sur les charpentes bois, les ouvrages bois, associé au bureau d'études SEBA sur le béton armé, nous avaient fait une étude de diagnostic et de faisabilité en restauration de ces ouvrages. En deuxième constat, le site de l'Espace 3000 est le deuxième consommateur énergétique dans le parc immobilier de la Ville, à peu près 555 mégawattheures consommés en 2021.

Donc en 2022 comme en 2023, nous avons commencé à élaborer les fondements du projet en lien avec les services gestionnaires, les services supports, mais aussi les élus. On a retenu, sur les conseils de Monsieur HULIN, que cette charpente en bois lamellé-collé avec sa grande portée est assez exceptionnelle et que sa restauration, son confortement sont peut-être à appréhender non sans mal, certes, mais néanmoins sans grande difficulté technique. Il avait préconisé lui-même pour le

traitement des charpentes de la patinoire de La Garde qui a été livrée il y a déjà quelque temps, en 2020 je crois. Et on le sait, le coût d'une construction neuve d'un tel bâtiment avec ses contraintes de grande portée à l'intérieur de la salle coûterait cher.

En même temps que l'on réfléchissait sur le contenu du programme, dans l'attente des travaux de traitement du bâtiment, nous avons été amenés à conforter la charpente entre mai et juillet 2023, d'où l'image de cet échafaudage, de cette tour d'étalement qui vient se caler juste sous la clé de voûte centrale (je vous montre cette clé) de la salle omnisport de l'Espace 3000 afin de contenir tout mouvement. L'entreprise chargée de cette confortation vient tous les mois vérifier s'il y a eu des mouvements de tassement notamment, c'est ce qui nous inquiéterait le plus, pour l'instant tout se tient bien.

Toujours dans la définition du projet, nous avons été amenés à faire les audits techniques tant fonctionnels que réglementaires, les structures, les audits énergétiques, les diagnostics amiante et autres. Dans cet exercice de programmation, on s'est attaché le concours du Cabinet Collin qui est spécialisé justement dans l'organisation de ces études de programmation.

On arrive donc, il y a un an, à pouvoir formuler le contenu du projet dans un programme fonctionnel et technique retenant la solution de la réhabilitation parce qu'on souhaitait une nouvelle image du bâtiment, un hall d'accueil, une salle de réception, un fonctionnement polyvalent de la salle, dans l'accueil du public, une pérennisation des structures bois, comme le montrait l'étude, c'est tout à fait possible. Et évidemment, chose qu'on ne peut plus éluder aujourd'hui, sa réhabilitation thermique. On a ajouté dans ce bouquet de travaux l'ambition de couvrir à 100 % les besoins annuels restants en consommation énergétique par de l'énergie renouvelable. Ainsi, on a opté pour une procédure assez spécifique qui est le marché global de performance puisqu'on l'évoquait tout à l'heure, il y a des enjeux fonctionnels, des enjeux techniques environnementaux et énergétiques, mais aussi sociaux. Ainsi, nos exigences minimales ont été mises en challenge dans cette procédure de performance fonctionnelle.

Pour les événements, les salons, les galas, les spectacles, on souhaitait une surface utile au sol de la salle, libérée des gradins, des tribunes et du mobilier, de plus de 2 000 mètres carrés, une jauge de 2 800 places assises pour la configuration basket, une scène de 200 mètres carrés. Mais aussi les exigences pour la pratique sportive, notamment l'homologation pour les normes fédérales de la salle omnisport sur l'éclairage, la réverbération de la salle, la réverbération de la salle de réception aussi. Enfin, une performance technique pour la maintenance avec un délai d'intervention de 2 heures ou en cas d'urgence de 30 minutes. On a fixé la performance énergétique puisque le bâtiment de plus de 1 000 mètres carrés de surface est soumis au décret tertiaire et d'une diminution de 50 % de sa consommation énergétique valeur de référence 2018 (588 mégawattheures). On a évoqué la couverture à 100 % des besoins restants énergétiques par de la

production d'énergie renouvelable et 100 heures maximum de jours d'inconfort entre mai et septembre. Enfin, comme tous les chantiers et les opérations bâtiments de la commune depuis des années, nous avons fixé une performance sociale, à savoir 5 420 heures minimum d'intégration des personnes dans un parcours d'insertion dans le chantier.

Mme TASSONE : Et un dernier point, c'était la labellisation bronze en bâtiment durable. Madame RAMANA vous a expliqué qu'on a lancé une procédure assez spécifique qui est un marché global de performance énergétique. En fait, il s'agit d'une procédure de marché global qui associe la phase conception, la phase réalisation des travaux et la phase de maintenance et exploitation de l'ouvrage, ce qui permet de garantir que les résultats sur lesquels le titulaire s'engage au niveau de la conception et de la réalisation peuvent être bien contrôlés au moment de l'exploitation du bâtiment. C'est pour cela qu'elle vous a listé tous les niveaux d'exigence minimums afin de pouvoir les quantifier et les contrôler une fois le marché en cours d'exploitation.

Pour ce marché, nous avons choisi une procédure avec négociation qui permet d'avoir une procédure en deux temps. On a d'abord étudié les candidatures de six groupements qui ont déposé leur candidature, nous avons retenu quatre candidatures conformément au règlement de consultation et ensuite on est passé sur une phase d'analyse de l'offre. Quatre plis ont été remis avec une procédure un peu longue des offres remises au mois de décembre, une première phase d'analyse, d'identification des points de négociation, une audition des candidats avec présentation de leur projet au mois de février, ensuite encore une phase de négociation avec eux pour une remise des offres définitives au 18 mars.

Le jury était donc composé de Monsieur le Maire, Madame BATTESTI Valérie, Monsieur ROUX Francis, Monsieur GIRARDO Éric, Madame BERNARDINI Véronique et Monsieur MARION Jean-David. Avec également des membres désignés en raison de leur qualification, donc Madame Jade MORELLI en tant qu'architecte, Monsieur Maxime ANTON représentant du CAUE du Var et Monsieur Mehdi RASSOUL représentant du Symielec. Ils ont choisi les candidats, auditionné les candidats et ensuite ils ont fait une proposition, un avis motivé sur les offres définitives. La Commission d'Appel d'Offres a choisi le titulaire la semaine dernière, jeudi 18 avril.

Le groupement choisi est représenté par l'entreprise GCC qui est le mandataire et représenté également par l'architecte Thierry AMI de la société FLEX qui est donc le concepteur, pour un montant du marché d'environ 17 500 euros HT s'agissant d'un marché global qui comprend les travaux et les honoraires de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'exploitation maintenance pendant les trois années d'exploitation.

Mme RAMANA : Je vous présente quelques topos de simulation, un photomontage du projet retenu du groupement GCC qui effectivement nous présente un projet ayant traité l'intégralité du bâtiment et de ses abords : le parvis, la circulation autour,

mais aussi le parking attenant à l'est. Un deuxième point de vue de ce bâtiment depuis le rond-point, comme on cherchait une nouvelle image du bâtiment, le groupement nous propose un travail sur une façade en panneaux laqués, des panneaux *sandwich* avec une finition en parement laqué à l'extérieur. Un travail sur un nouveau hall à l'emplacement de l'auvent actuel du bâtiment, un hall qui fait *grosso modo* 200 mètres carrés, c'est un hall qui vient vraiment à l'emplacement de cet auvent existant.

À l'intérieur, voilà le traitement qu'il nous propose, la structure bois lamellé-collé est confortée par une solution de précontrainte active en lien avec l'entreprise Freyssinet qui s'est associée au groupement. Le parquet, le terrain de jeu qui reste identique, sauf que le terrain de jeu sera proposé avec un parquet fixe. Les tribunes, pour offrir les 2 800 places, ont été intégralement remaniées, les tribunes sur les quatre faces basses sont des tribunes escamotables, les tribunes hautes sont en béton fixe. Ici, une configuration en salon de la salle après que l'on ait rabattu ces fameuses tribunes escamotables. Ici, au premier étage du hall, le projet aménagé avec une salle de réception de 260 mètres carrés avec ses locaux connexes : office, sanitaires, locaux de stockage, etc. Les points forts : Dans cette procédure, on s'est félicité d'avoir eu quatre projets vraiment bien étudiés qui ont appréhendé tant les contraintes que nos exigences minimales et qui ont su vraiment apporter des solutions économiquement acceptables, mais surtout avec une agilité d'agencement. On se retrouve avec de nouvelles façades, un nouveau hall sur deux niveaux, au premier étage de ce hall se trouvera donc cette salle de réception avec une vue sur le terrain.

Un traitement thermique du bâtiment du cadre bâti très performant à 73 % d'économie d'énergie alors que l'on attendait 50 %, 30 heures d'inconfort dans la salle alors que l'on comptait avoir 100 heures. Et enfin, les besoins restants en consommation énergétique sont couverts par de l'électricité photovoltaïque, un champ photovoltaïque sur la nouvelle toiture du hall et une petite ombrière sur le parking qui est de 180 mètres carrés. Toutes les installations techniques dans ce traitement énergétique ont été bien traitées.

Il en est de même pour le parvis et les circulations extérieures. Le parvis est rénové en béton désactivé améliorant la préhension par les personnes à mobilité réduite jusqu'aux entrées du bâtiment. Des espaces végétalisés ont aussi été introduits dans ce bâtiment, notamment en pied de façades, le groupement propose des murs végétalisés pour alléger la préhension des nouvelles façades est, ouest et sud. Je laisse Nicolas ISTACE évoquer le volet sportif.

M. ISTACE : Très rapidement, le volet technique ou administratif sur l'aspect opérationnel et l'utilisation du bâtiment. On a un projet qui est réellement fonctionnel avec une vraie modularité, un groupement, un candidat qui nous présente différents *scénarii* et configurations, et qui vient nous décrire également dans son offre de façon très précise comment passer d'une configuration basket ou handibasket à une configuration salon commercial. Des espaces de rangement aussi qui sont très

précis, dédiés à des équipements spécifiques, un espace de rangement pour tout ce qui est équipement scénique, un espace de rangement pour tout ce qui est matériel sportif. Sur l'aménagement et l'utilisation sportive du bâtiment, il y a aussi une réflexion pertinente puisqu'il y a l'aile est du bâtiment qui sera avant tout dédiée aux sportifs : les vestiaires, les locaux de la direction et de l'administration du club, les locaux de la direction sportive. Et de l'autre côté, on va retrouver l'ensemble des locaux spécifiques pour le personnel, les agents de sécurité, les prestataires de la maintenance, le logement de fonction qui a été conservé. On a un bâtiment avec aussi un plus pour la construction du modèle économique du club, c'est le salon VIP avec une vitrine et des assises en tribunes spécifiques, c'est important aujourd'hui dans la construction économique d'un club de pouvoir disposer de telles structures, ça permet d'attirer les sponsors notamment. Et il y a encore un petit plus sur ce projet, on ne le verra pas sur les schémas, mais c'est le tunnel central, vous savez que sur la pratique des sports en intérieur, il y a beaucoup de *shows* et le fait que l'ensemble des joueurs puissent pénétrer sur l'enceinte sportive par un tunnel central avec des *shows* lumières et autres, c'est aussi quelque chose qu'on a trouvé pertinent. Donc voilà sur l'aspect sportif et événementiel.

M. ROUX : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame TROPINI.

Mme TROPINI : Merci, Monsieur ROUX. Merci pour cette présentation, je ne vous cache pas que je m'attendais à quelque chose de plus grande qualité avec de vraies images 3D, je suis un peu déçue. Je tiens à rappeler quand même que le montant en jeu s'élève à 24 millions d'euros TTC.

En tout état de cause, je regrette de constater que nos questions concernant le choix budgétaire et l'orientation du maire vers une rénovation n'ont pas été abordées du tout. En effet lors du dernier Conseil Municipal, nous avons interrogé Monsieur le Maire sur les raisons justifiant un budget aussi conséquent pour des travaux de réparation. Et nous avons également souligné que ce montant semblait correspondre à celui de travaux de reconstruction.

Lors de la séance du 5 avril dernier, Monsieur le Maire a justifié sa décision de rénovation plutôt que de reconstruction en citant un rapport d'expertise, j'ai donc contacté son cabinet pour obtenir ce document, je tiens à souligner qu'il m'a fallu envoyer cinq emails avant d'obtenir une réponse à ma demande. Et effectivement, cette préconisation de mai 2023 n'envisage pas de travaux neufs puisque les chiffrages des travaux de réfection complète de la structure et de l'enveloppe sont estimés à 2,5 millions d'euros HT. Ce rapport estime les travaux structurels de maçonnerie et les reprises d'appui de fondation à 175 000 euros HT. Cela aboutit à un budget de réparation viable pour l'ensemble des structures en bois, la charpente, le bardage, l'étanchéité et le gros œuvre en béton, à moins de trois millions d'euros HT.

Bien sûr, je suis d'accord, cela n'inclut pas les travaux de réfection, l'électricité, la mise en place d'un nouveau système de climatisation ou les changements de

vitrages qui sont d'ailleurs peu nombreux sur ce bâtiment. Nous comprenons aussi, bien entendu la nécessité d'une remise à niveau des équipements mal entretenus. Toutefois, malgré le fait que les travaux de reprise et de remise à niveau de second œuvre soient toujours beaucoup plus coûteux lorsqu'ils sont effectués sur de l'ancien, je ne comprends pas l'écart de 15 millions d'euros HT. Permettez-moi, Monsieur ROUX, de considérer que malgré nos demandes répétées, Monsieur le Maire n'a pas éclairé les motifs de son choix, en particulier en ce qui concerne le niveau d'investissement pour l'option de réparation et de rénovation.

Après avoir attentivement examiné le rapport technique de 2023 qui nous a finalement été transmis, nous sommes encore plus dans le flou quant à l'origine des 15 millions d'euros supplémentaires annoncés aujourd'hui. Il est proposé ici un budget colossal de 24 millions d'euros TTC sans aucune explication aux membres du Conseil chargés de le valider. Comment voulez-vous que nous envisagions de voter une proposition aussi importante sans que tous les justificatifs nécessaires ne nous soient fournis ?

Ce rapport soulève donc des questions troublantes quant à la cohérence du dossier et de ses budgets. Les documents soumis ne justifient en rien le coût élevé de ce projet ni votre préférence pour une rénovation extensible plutôt qu'une reconstruction, laissant ainsi planer un doute légitime sur vos choix et vos décisions. Sur la base d'un budget initial de trois millions d'euros pour les problèmes structurels ayant entraîné la fermeture de cet ensemble, la réparation a été recommandée par l'expert. Cependant, il est crucial, de notre point de vue, d'obtenir l'avis d'un économiste de la construction sur le coût d'un ensemble neuf de cette catégorie en tenant compte du budget actuel afin de prendre la décision la plus éclairée pour l'avenir de la ville.

Je souhaite souligner également une contradiction flagrante des propos tenus par Monsieur le Maire lors du dernier Conseil Municipal sur la rénovation de l'Espace 3000. D'un côté, il a reconnu la difficulté d'une reconstruction en raison de la surélévation imposée par le PPRI, dénotant donc une prise de conscience des risques d'inondation. Et d'un autre, il justifie son choix de rénovation pour éviter cette obligation. Investir 24 millions d'euros TTC pour rénover un bâtiment inondable et risquer de changer un parquet fixe dédié au basket en parquet flottant est complètement surréaliste. Cela revient, j'insiste, à faire du bricolage afin d'éviter de se soumettre à une obligation de sécurité. Je remarque aussi que cette rénovation lourde nécessitera un permis de construire, ce qui soulève encore davantage de questions.

Face à ces éléments, nous vous demandons de retirer cette délibération étant donné que les montants avancés dépassent de manière significative les estimations du rapport d'expertise et suscitent des inquiétudes légitimes quant à la gestion financière du projet. De plus, nous sollicitons une justification claire du choix de rénovation ou de reconstruction étayée par une véritable étude économique. Les informations fournies jusqu'à présent ainsi que les contradictions relevées nous

poussent à envisager sérieusement un recours en annulation si d'aventure, la résolution est votée dans ce contexte. En effet, les récents documents techniques fournis sont eux-mêmes en contradiction avec la présentation que vous faites de la délibération qui nous est aujourd'hui soumise. Le compte n'y est pas et les 15 millions d'euros ne sont justifiés par aucune des pièces de ce dossier. Merci.

M. ROUX : D'autres interventions ? Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Oui, c'est beaucoup plus court, mais je bute sur le principe. Je me dis que si je comprends bien, on réhabilite une structure en bois qu'il faut à tout prix conserver, mais qui s'est avérée défailante au bout de 35 ans, donc là du coup, les 24 millions divisés par les 35 prochaines années, c'est vrai que ça fait cher. Notre-Dame a tenu 850 ans jusqu'à ce qu'on y met le feu et là, au bout de 35 ans, une magnifique structure est défailante, mais on la répare parce qu'on repart sur la même idée jusqu'aux 35 prochaines années.

M. ROUX : Bien. D'autres questions ? Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Merci, Monsieur ROUX. Finalement, ce ne sera que des questions en ce qui me concerne puisqu'il me semblait qu'il n'y avait pas de délibération, mais peut-être que je me suis trompé sur ce point, c'est une présentation, me semble-t-il. Donc j'ai quelques questions. Quand on nous présente le projet...

M. ROUX : Là, c'est un débat.

M. MASSUCO : Oui, mais c'est sur le marché puisque la délibération a été votée, me semble-t-il, au Conseil Municipal précédent, donc là, c'est la présentation du projet, j'ai compris ? Donc moi, j'ai des questions à poser, excusez-moi, je vous coupe.

Mme TASSONE : Excusez-moi, je peux vous préciser si vous voulez. En fait, au Conseil Municipal précédent, vous avez voté l'autorisation de programme, le budget. Et là, la délibération qui va être juste après la présentation vous demandera d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

M. MASSUCO : Oui, j'avais parfaitement compris, c'est ce que j'ai dit. Moi, j'ai des questions qui sont techniques ou pas. Quand j'écoute le rapport qui est fait, la première question que je me pose, donc on a l'étude structure il n'y a pas de difficulté, c'est que je n'ai pas la sensation qu'on ait une étude sur les fondations ou autres. Est-ce qu'elles seront en capacité de tenir la structure ? Je présume que ça a été prévu et envisagé dans le budget, mais comme ce n'est pas indiqué, je ne voudrais pas qu'il y ait des surcoûts supplémentaires. Ça, c'est la première question que je pose.

La deuxième question qui m'interroge, c'est que lors du Conseil Municipal, pour répondre à la question qui était « reconstruction - rénovation », le maire avait indiqué que le PPRI refusait une reconstruction intégrale. Et quand je vais sur le site préfectoral, mais également sur le site de la Mairie, il me semble que le PPRI qui date du 30 mai 2016 et qui est certes en cours de modification, donc s'il est dit qu'il

est en cours de modification, c'est qu'il n'est pas modifié, ne prévoit pas de particularité à cette zone et heureusement, ça a permis la construction du McDonald's.

Troisième question que je pose, l'espace de la Vilette dans tout ça, qu'est-ce qu'on en fait ? Parce qu'il ne me semble pas qu'il soit évoqué dans chacune des réunions. Est-ce qu'on va abandonner ce « boui-boui » qui sert à recevoir les associations dans des conditions parfois limites, pour avoir un local à 25 millions, Monsieur Francis ROUX, on peut avoir un local bien plus conséquent, donc que devient la Vilette ? Vous voyez, je n'ai que des questions aujourd'hui, je n'ai pas de réponses.

M. ROUX : Exprimez-vous, Monsieur MASSUCO, je vois que vous en avez envie.

M. MASSUCO : Vous savez que je m'exprime toujours même quand je vous croise dans les rues d'Hyères, c'est quelque chose que je sais faire. J'ai une autre question là-dessus, on parle finalement de l'affaissement de la toiture qui est une possibilité, aujourd'hui un renforcement, depuis l'origine je n'ai pas réussi à comprendre pourquoi cette toiture s'est affaissée. Est-ce une erreur technique qui résultait finalement d'une surcharge qui en a été effectuée ou au contraire, est-ce le temps qui a amoindri l'effet structurant de l'édifice ?

Et enfin, après j'en ai fini je vous promets, la question qui me taraude. Finalement on a beaucoup de chance, le basket est monté en pro B, je n'espère qu'une chose, c'est qu'il montera en pro A. Par contre, je crois qu'il a fait plus de 4 000 entrées, 5 000 selon les syndicats et moi, je suis selon la police, non, j'exagère donc entre 4 et 5 000 *grosso modo*. Là, on a une structure qui est capable d'atteindre 2 800 places me semble-t-il, donc la question que je ne peux m'empêcher de me poser, c'est que j'imagine que si le basket monte en pro A et même en pro B, on aura du mal à le récupérer à Hyères, mais je dis ça, je ne dis rien. En imaginant que le basket ne revienne pas à Hyères ou de manière épisodique, à quoi va servir exactement cette salle ? Donc voilà la question que j'avais à poser.

M. ROUX : Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Alors sur l'aspect plus politique, j'interviendrai après lorsque vous présenterez la délibération. Sinon, là, j'ai deux ou trois petites questions. Je n'ai pas compris ce que signifie la période de 30 heures d'inconfort dans la salle entre mai et septembre, première question.

Ensuite, j'ai vu que la scène faisait 200 mètres carrés, est-ce que c'est la même surface qu'auparavant ou est-ce que c'est plus grand ? Et sur les photos, je n'ai pas vu la scène, donc est-ce que ça fait partie des éléments de modularité ?

Mme RAMANA : Alors effectivement, nous avons prévu une scène de 200 mètres carrés, c'est la même dimension que la scène actuelle qui est d'ailleurs démolie et son local de rangement au-dessous comblé pour gagner l'emplacement pour les

tribunes. La scène devient effectivement modulable par des modules de praticable dont on peut agencer les surfaces comme on veut. Le projet prévoit également tous les équipements techniques de scène, de lumière et de son.

Concernant les 30 heures d'inconfort, il est vrai qu'aujourd'hui le cahier des charges, notamment en matière de réglementation thermique, réglementation environnementale, mais aussi le cahier des charges des financeurs nous imposent de traiter le confort d'été. Et un des critères de traitement du confort d'été, c'est effectivement de limiter au maximum ces heures d'inconfort entre mai et juin, ce qui veut dire 100 jours suivant le fonctionnement, la finalité des locaux et du bâtiment. Le maître d'ouvrage définit son niveau d'inconfort admissible, dans ce projet nous l'avons effectivement fixé à 100 heures entre le 1^{er} mai et le 30 septembre pour vraiment favoriser l'usage, le fonctionnement du bâtiment l'été, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme PORTUESE : Oui, vous parlez de 100 heures, mais en fait sur 2 diapositives différentes, une fois il est marqué 100 heures et une fois 30 heures.

Mme RAMANA : Notre exigence minimale était 100 heures et le projet propose 30 heures.

M. ROUX : Y a-t-il encore des questions ? Je vais répondre d'abord à Mme TROPINI, pardon ? Vous vouliez encore poser une question ?

Mme TROPINI : Ça va dans le sens de ce que disait Madame COLLIN. Dans ce rapport de 175 pages que vous avez dû lire, Monsieur ROUX, et qui est quand même plutôt bien fait, dans l'article 5.3 il est mentionné un essai de surcharge de 18,5 tonnes à effectuer sur la clé de liaison du portique bois. Donc j'aimerais savoir ce qu'il se passe si cet essai ne donne pas de résultat.

Mme RAMANA : Une précision concernant cette étude qui nous est parvenue en mai 2023. Comme l'indique son intitulé, c'est une étude de faisabilité pour la restauration de la charpente, c'est une solution parmi beaucoup d'autres. Après, la maîtrise d'ouvrage donc nous, services techniques, mais aussi les services de gestion, avons affiné les besoins notamment sur la surcharge de cette charpente, quelle charge elle peut supporter au maximum, notamment pour supporter l'enveloppe thermique qui remplace la couverture et les façades. Et il s'avère que moyennant confortation suivant les solutions proposées par chacun des candidats, on y arrive.

M. ROUX : Merci d'avoir répondu, je vais répondre à Madame TROPINI. Je ne conteste pas vos chiffres pour le prix de 3 millions et 3,5 millions, mais tout dépend de la méthode, tout dépend de ce que vous voulez faire parce que vous ne connaissez pas le fin du fin de cette technique employée pour ce bâtiment. Ce n'est pas un replâtrage, ce que vous annoncez avec vos chiffres est un replâtrage, c'est un emplâtre sur des malfaçons qui aurait pu entraîner encore plus de frais si l'on n'avait pas pris ce problème à bras-le-corps. Il faut savoir qu'il y a une double

enveloppe autour de tout l'Espace 3000, si je ne me trompe pas, donc le coût que vous annoncez, Madame TROPINI, écoutez-moi sinon je ne vous réponds pas, ce sont des réparations a minima, on aurait vraiment fait le minimum et ça n'aurait peut-être pas tenu, or là, on fait une réfection complète. Alors pourquoi a-t-on choisi la réhabilitation plutôt que la reconstruction ? Parce que ça coûte moins cher, vos chiffres ne sont pas bons, écoutez-moi, je vous ai laissée parler, je vous explique. Le coût final du projet, c'est 20 millions d'euros TTC, si l'on avait fait une reconstruction on aurait eu au moins 10 ou 12 millions de plus.

En plus, nous sommes dans une contrainte d'urbanisme très forte, laissez-moi parler, en cas de construction. Dans ce cas en effet, la zone de ruissellement qui existe sur le périmètre de l'Espace 3000 conduirait à l'obligation soit de déplacer le bâtiment, ce qui est impossible, soit de le rehausser, ce qui représenterait un coût supplémentaire important et tout ça sans compter le prix de la démolition. Voyez qu'on est loin de ce que vous annoncez.

En plus, laissez-moi finir, vous ne connaissez pas le projet à fond, vous ne le connaissez pas dans ses moindres détails, vous vous imaginez qu'on va vous rendre l'Espace 3000 comme il était, non, on va vous le rendre complètement différent, on va faire quelque chose de magnifique, quelque chose d'agréable, quelque chose qui va plaire aux professionnels, à ceux qui voudront l'utiliser.

Ensuite, il y a quand même quelque chose d'important, c'est que si on ne fait pas de réhabilitation, on se coupe des « Fonds verts » qui sont quand même, de mémoire, de... Madame RAMANA, vous avez les chiffres des « Fonds verts »? Je les ai, ils sont de 1,8 million HT quand même. Si l'on fait de la reconstruction, on échappe à ces fonds. Et puis, il y aurait eu au moins 10 millions d'écart entre la reconstruction complète et la réhabilitation, ce sont les chiffres que les experts nous ont donnés, je ne suis pas expert. Tout dépend ce que vous lui avez demandé, si c'est juste pour réparer le toit, je veux bien.

Mme TROPINI : Je n'ai rien demandé, c'est en fait Monsieur le Maire qui s'appuie sur ce chiffrage-là pour justifier la rénovation. Donc nous, ce qu'on a demandé, c'est une vraie étude en fait, combien ça coûte de reconstruire, combien ça coûte de rénover et on ne l'a jamais eu. Vous dites 10 millions, 12 millions, en fait vous n'en savez rien, il n'y a pas eu d'études.

M. ROUX : Si, il y a eu des études, je parle sous le contrôle de Monsieur MARION qui était là quand on en a parlé. En 2020, la reconstruction coûtait 24 millions HT uniquement en travaux, il n'y avait pas tout ce que l'on fait autour, les jardins, tout ça n'existait pas, la réhabilitation complète de tout l'ensemble de l'Espace 3000. Non, Madame TROPINI, je ne veux pas répondre à la place du maire à la question que vous avez posée, c'est plus spécifique au maire, il aura certainement le compte-rendu et il vous répondra. Croyez-moi, nous avons un delta d'au moins 10 millions d'écart entre la réhabilitation et la reconstruction.

Mme TROPINI : (1 :37 :22 inaudible)

M. ROUX : Vous ne me croyez pas, donc je suis un menteur.

Mme TROPINI : Vous nous demandez de valider quelque chose sans aucun chiffre.

M. ROUX : Vous l'avez déjà validé ce projet.

Mme TROPINI : Oui, j'ai déjà voté contre, je n'ai pas validé.

M. ROUX : Je vais passer la parole à Monsieur BRUNO, il va vous raconter tout cela par le menu.

M. BRUNO : Pour répondre précisément aux chiffres qui sont évoqués, on ne compare pas les mêmes choses. Le coût des travaux pour la partie bâtiment, c'est 15 millions d'euros HT, d'accord ? On vous a fait passer l'autre fois les éléments qui ressortent, ce n'est pas quelque chose qui est tombé de la lune, je crois que c'est vous-même l'autre fois qui avez évoqué l'équipement qui a été réalisé à Quimper, et l'étude faite par l'Institut Montaigne se base sur la comparaison de différents équipements, dont l'équipement de Quimper. Ils sont arrivés à la conclusion que le coût à la place était de 8 300 euros HT pour la partie travaux bâtimentaires. Donc faites le calcul et vous allez tomber sur 24 millions, mais 24 millions qui ne sont pas à comparer aux 24 millions de l'autorisation de programme qu'on a voté l'autre fois, mais aux 15 millions d'euros de travaux. Notre ami Francis a fait une petite erreur, il vous a parlé d'une différence de 10 millions, on a une différence de 9 millions, si vous considérez que 9 millions de différence, ce n'est pas grand-chose, c'est comme ça.

Mme TROPINI : L'Institut Montaigne raisonne en termes de place.

M. BRUNO : 2 800 multipliés par 8 300, je vous laisse faire le calcul.

Mme TROPINI : Quimper, c'est 21 millions d'euros pour 3 500 places, d'accord ? Là, on est à 24 millions...

M. BRUNO : Madame TROPINI, ce n'est pas moi qui ai fait l'étude, prenez l'étude Montaigne, vous verrez le chiffrage, on n'invente pas les chiffres. Ensuite pour revenir sur les éléments de coût, il est quand même surprenant, et je ne voudrais pas le mettre en porte-à-faux, mais Jean-David MARION qui a assisté aux éléments pourra quand même le confirmer, que globalement les quatre candidats qui ont répondu, l'ont fait dans des enveloppes à peu près équivalentes, donc c'est quand même qu'on ne doit pas être loin de la réalité. S'il y en avait un qui avait répondu à 10 millions et un autre à 30 millions, on pourrait se poser des questions, mais là globalement, à 2 millions d'euros près de différence entre toutes les offres, on a des coûts qui sont similaires, donc c'est quand même bien que quelque chose tient la route.

Mme TROPINI : On aurait voulu un vrai chiffrage.

M. BRUNO : Mais alors que depuis le début, le principe qui a été retenu effectivement est de conserver la structure puisqu'elle avait notamment un intérêt, pourquoi serait-on parti sur une reconstruction neuve alors même que depuis le départ, comme je viens de vous l'expliquer, on sait qu'une reconstruction neuve aurait coûté plus cher ? Le choix a été fait de la préservation, ça, vous ne voulez pas l'entendre, c'est votre choix, mais le fait est que les chiffres démontrent l'inverse de ce que vous dites.

M. ROUX : Madame TROPINI, je sais que vous êtes ingénieure en bâtiment, ingénieure en ci, ingénieure en ça... Les explications données par Monsieur BRUNO me paraissent correctes.

Mme TROPINI : On a le droit de s'exprimer.

M. ROUX : Vous avez le droit de vous exprimer, mais il vous donne des explications et vous dites : « Non, je ne suis pas d'accord ». Que voulez-vous qu'on vous dise ? Qui avait posé des questions ? Monsieur MASSUCO s'inquiétait du devenir de la Vilette que vous avez qualifiée de quoi ?

M. MASSUCO : De local non décent, non (1 :41 :16 inaudible) dans un bâtiment qui n'est pas adapté. Après, si vous considérez que...

M. ROUX : Je ne considère rien du tout parce que je ne peux pas vous répondre, je ne sais pas le devenir de ce bâtiment, mais il y aura certainement une étude pour ce bâtiment qui a été fait par Monsieur POLITI quand même, ce n'est pas sous notre mandat qu'il avait été fait. La Vilette a été faite par Monsieur POLITI, nous avons hérité de cette magnifique tente... Ensuite on a répondu à Madame PORTUESE. Madame COLLIN, vous aviez posé une question aussi ?

Mme COLLIN : Je m'étonnais de l'acharnement déraisonnable de vouloir garder ce type de toiture alors qu'elle ne paraît pas fiable. On pouvait peut-être réhabiliter, mais en enlevant tout le toit et en faisant autre chose, je ne sais pas et vous ne pouvez pas me répondre non plus, je pense.

M. ROUX : Effectivement je ne suis pas expert, mais quand même le maire s'est entouré d'experts je pense. Ils lui ont garanti, de mémoire, que cette structure va tenir pendant 50 ans minimum.

Mme COLLIN : C'est demain 50 ans pour plus de 20 millions d'investissements.

M. ROUX : Monsieur MARION.

M. MARION : Merci, Monsieur ROUX. Comme on parle quand même beaucoup pour moi et que je suis présent, tant qu'à faire je vais quand même le faire par moi-même, c'est toujours le plus simple.

Effectivement, j'ai assisté pour partie puisque pour la seconde partie j'ai malheureusement une activité professionnelle, tout cela se faisant à chaque fois,

comme le Conseil Municipal d'ailleurs, en plein après-midi, c'est toujours compliqué pour un libéral que je suis d'être présent partout et tout le temps, c'est pourtant ce qu'on souhaiterait faire, mais c'est compliqué, donc je n'ai pas pu assister à la deuxième phase. Mais j'y étais pour la première effectivement avec la présentation des projets. Ce qui est très regrettable, et qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit donc je le dis pour que ce soit clair, c'est que j'ai toujours dit que ce projet était mal né, j'ai toujours poussé pour que ce soit une reconstruction, je n'ai jamais été pour une réhabilitation, jamais, je l'ai toujours dit donc je le redis au moins c'est clair, c'est la première chose.

La deuxième, c'est que je le disais moins parce que l'argumentaire de Monsieur le Maire était de nous dire : « Une réhabilitation, ce sera environ 15 millions (et on est effectivement là-dedans), une reconstruction, ce serait 25 » et effectivement, on a un gap de 10 millions. Et aujourd'hui, il est quand même légitime qu'on vous questionne sur deux choses qui, à mon avis, vous ont été posées de manière très claire et les réponses n'ont pas été apportées. Pourquoi cette enceinte reconstruite à l'identique avec potentiellement une capacité qui en fait est un peu intermédiaire ? Parce que le marché est génial, c'est super de faire un marché global à performance, franchement c'est merveilleux, moi, je me félicite que notre commune s'engage sur cette voie-là, il faut le dire, c'est ardu, c'est innovant, c'est nécessaire, c'est adapté, bravo. Le projet *in fine* est magnifique, ça aussi il faut le dire avec les contraintes qu'on leur a données.

Mais les contraintes qu'on leur a données, pour l'avoir vécu *in situ*, on s'est tous fait cette réflexion-là, c'est une contrainte incroyable qu'on a donnée au groupement, on leur a dit : « Donnez-nous un bâtiment le moins énergivore possible, le plus neutre possible ». Et pourquoi leur a-t-on donné une petite partie de parking à côté ? Parce qu'il n'y arrive pas, pourquoi ? Parce qu'en fait, on ne peut recouvrir de panneaux photovoltaïques cette vieille charpente que l'on va rénover. Même si c'est effectivement le numéro un mondial qui va s'occuper de cette charpente, donc on ne peut pas discuter la compétence ni de la solution, tout cela sera très bien, il n'y a pas de difficulté, ce sera bien fait, mais eux-mêmes nous garantissent 50 ans, peut-être que si l'on avait fait une solution totalement nouvelle, ce ne serait pas plus, je n'en sais rien.

Mais on peut légitimement se poser la question de comparer ce qui est comparable, tous les chiffres qui sont annoncés, notamment par Monsieur BRUNO, n'appellent pas de contestation. Simplement, on peut quand même légitimement se poser la question au vu d'abord du symbole que l'Espace 3000 a toujours représenté, moi, je veux tellement que ça sorte, je voudrais tellement que cette enceinte soit rénovée, je voudrais tellement que ce soit un nouvel étendard pour la ville comme énormément d'Hyéroises et d'Hyérois. Je le voudrais tellement qu'au lieu de sans arrêt rénover, même si c'est bien et il faut faire, mais d'implanter des musées ça et là, de nous mettre des colonnades qui n'ont pas lieu d'être devant la mer, que l'on fasse des gymnases, que l'on fabrique des stades supplémentaires et que l'on pense un peu à

l'avenir au lieu de systématiquement rénover le passé. C'est presque philosophique ce que je suis en train de vous dire, mais il y a un moment où c'est assez compliqué dans le parti pris avec la précontrainte que l'on s'est mis de conserver cette charpente qui est plus ou moins fondée et qu'on aura du mal à justifier aujourd'hui avec les projets qui nous ont été remis, avec le niveau de rénovation dans lequel les groupements s'engagent. On leur a tiré une balle dans le pied nous-mêmes en leur disant : « Vous conservez ça » et du coup, ça ne peut pas soutenir le poids qui serait nécessaire sur l'intégralité de la toiture et donc on leur octroie le petit parking à côté pour que ça puisse arriver à ce qu'on leur a donné. C'est très bien, on trouve des solutions, c'est parfait, mais sur une reconstruction peut-être que l'on ne serait pas forcément pas aussi loin.

Moi, j'entends que ce qui est demandé, c'était simplement d'avoir un économiste qui nous dise : « Voilà, une rénovation serait là-bas à cet endroit-là » au moins on réglait le débat et puis c'était fini. Ce sont des questions que l'on s'est toutes posées vraiment et aujourd'hui, cette question de capacité, on peut se la poser aussi parce que pour l'intégralité des clubs qui seraient amenés à faire de la pratique sportive dans l'Espace 3000, ça ne se pose pas, mais pour le basket, c'est vrai que... Alors c'est une fois et les entrées étaient gratuites donc ça a fait plus de 4 000, c'est vrai. Mais si d'aventure le club monte en pro A, les 4 000 deviendront l'habitude, ça deviendra un week-end sur deux, ça deviendra presque toutes les semaines et on ne pourra pas les accueillir à Hyères et donc ils vont remplir le Palais des Sports de Toulon Métropole, c'est un peu la vocation du club aujourd'hui plus qu'hyéroise. Donc ce sont des questions légitimes auxquelles on répond par un très beau marché, un très beau projet, mais... Voilà ce que je voulais dire.

M. ROUX : Merci, Monsieur MARION, de cette intervention. Je dois vous dire qu'on a déjà été en pro A et on jouait à l'Espace 3000 à l'époque, on ne jouait pas ailleurs et ce n'est pas si vieux que ça. Mais le débat a eu lieu, c'est très bien, vous avez tous donné votre avis. Il faut comprendre la position de la municipalité et du maire, pourquoi on a choisi ce procédé plutôt que l'autre, ce procédé est plus économe, vous avez assisté à la première présentation, je crois qu'on a tous été séduits par les capacités de ce que nous ont présenté les bureaux d'étude, je crois que c'est une belle chose et je crois que cet Espace 3000 sera un fleuron sportif de la ville d'Hyères, je l'espère. On va clore ce débat et on va quand même se remettre au travail pour les questions à l'ordre du jour. Merci beaucoup, merci pour votre compréhension, même si je me suis un peu énervé, Madame TROPINI, mais c'est parce que vous n'entendez pas ce qu'on vous dit et j'espère que votre vision des choses s'est un peu modifiée par rapport à ce qu'on vous a expliqué, c'est ça un débat. Merci.

AFFAIRE N°1 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - Marché global de performance pour la réhabilitation de l'Espace 3000 à Hyères - Autorisation de signature

M. GIRARDO : Merci, Francis. Après ce long débat, je voudrais juste rajouter que je remercie Monsieur MARION de reconnaître que les prix sont exacts puisque vous les avez vécus avec nous. Vous oubliez les 2 millions de « Fonds verts » qu'il faudrait ajouter aux 9 millions, ça fait 11 millions et que l'Institut Montaigne se base sur des tarifs, 8 300 euros la place, de 2020 et avec les coûts de la construction aujourd'hui, je pense qu'on est encore au-delà. Je pense que les 10 millions annoncés par Francis sont largement atteints et au-delà. C'était juste parce que j'ai vécu tout ça, je ne suis pas technicien, mais je vous donne mon sentiment. Merci.

Suite à la délibération numéro un du 31 mars 2023, une procédure avec négociation restreinte a été lancée en vue d'attribuer le marché global de performance relatif à la réhabilitation du bâtiment de l'Espace 3000 et de ses abords. Le marché associe une exploitation - maintenance à la conception - réalisation de la réhabilitation de l'existant afin de remplir des objectifs chiffrés de performance, pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et des installations.

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire conclu à compter de sa date de notification qui prendra fin à l'issue de la période d'exploitation - maintenance des installations. La durée du marché est décomposée en deux phases :

- Une durée pour les prestations de conception - réalisation allant jusqu'à la réception définitive des ouvrages le 23 mars 2026 ;
- Une durée ferme (soit environ 39 mois) pour les prestations d'exploitation - maintenance courant à compter de la date de la prise en charge des installations jusqu'au 30 juin 2029.

Le programme comprend plusieurs volets :

- Un chapitre structurel pour assurer la pérennité de l'équipement ;
- Un chapitre fonctionnel ;
- Un chapitre architectural.

À l'issue de la procédure en concurrence et au regard des critères de jugement des offres suivants :

- 40 % du coût global : prix global et forfaitaire incluant l'ensemble des prestations, y compris le coût de l'exploitation - maintenance sur la durée du marché, jugé sur le montant total TTC contractuel indiqué à l'acte d'engagement ;

- 60 % sur la valeur technique jugée à partir des éléments suivants :

- La qualité architecturale et fonctionnelle du projet sur 20 points,
- La performance technique énergétique, acoustique, environnementale et sociale proposée, dont la qualité de gestion de l'exploitation – maintenance sur 20 points,
- La méthodologie d'action et d'organisation du groupement pour exécuter les missions attendues et respecter tant l'enveloppe financière allouée et que les délais du projet sur 20 points.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 18 avril 2024, a décidé d'attribuer le marché au groupement SAS GCC - Agence REHA, SAS FLEX, et des groupements de professionnels : SAS SOGITEC, SARL ADRET Ingénieurs associés, SAS BETREC, SARL Ingénierie et Dimensionnement Géotechnique ID GEO, SAS CEREG Ingénierie Alpes-Côte d'Azur, SAS STRATEGEO Conseil et SAS Freyssinet France. Cela pour le montant du prix global et forfaitaire suivant : 17 498 000 euros HT, soit 20 997 600 euros TTC, décomposé comme suit :

- Montant de la main-d'œuvre : 1 729 000 euros HT, soit 2 074 800 TTC.

- Montant des travaux : 15 702 280 HT, soit 18 842 736 TT.

- Montant de l'exploitation - maintenance : 66 720 euros HT et 80 064 TTC.

Le projet de contrat et les pièces de la procédure sont consultables au service de la commande publique.

il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché global de performance. Je vous remercie.

M. ROUX : Merci. S'il n'y a pas de question, puisque le débat a eu lieu, je mets aux voix. Oui, Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci de me donner la parole, Monsieur le Premier Adjoint. Juste une petite question, pour trois millions d'euros nous nous sommes démunis du terrain où il y a maintenant le McDonald's juste à côté de l'Espace 3000. On n'a pas réfléchi non plus à une vraie restructuration du pôle multimodal qui pouvait s'étendre et qui pouvait impacter ce coin. De plus, on se pose la question de savoir ce qui va advenir de la salle de la Vilette. Alors on s'en fiche puisque ce n'est pas le but paraît-il, mais il va falloir y réfléchir bientôt et pourquoi n'avons-nous pas fait un projet global justement en restructurant le tout : l'Espace 3000, un vrai parking et bien sûr cet espace de la Vilette rénové en maison des associations, en tout ce que l'on veut ? Puisqu'on nous promet monts et merveilles au niveau de toutes les associations hyéroises pour qu'elles soient à un même endroit, pour qu'elles aient des bureaux et puis finalement ça n'arrive jamais. Donc pourquoi n'aurait-on pas un vrai espace où l'on puisse vivre normalement ?

M. ROUX : Je suis d'accord avec vous, Madame BURKI, pourquoi pas ? Il y a une réflexion qui devrait être menée, je vous l'ai dit tout à l'heure, on ne sait pas ce que va devenir l'espace de la Vilette, on n'a pas eu une réflexion avancée. Pour le moment il nous sert beaucoup, tant que l'Espace 3000 n'est pas construit il faut le garder parce que c'est une salle de délestage qui sert au moins à compenser ce que l'Espace 3000 ne peut pas. Ensuite, il y aura certainement une réflexion et un projet à ce niveau-là, pourquoi pas, comme vous le dites, l'intégrer avec la gare multimodale, etc., ce n'est pas idiot, je suis d'accord pour que l'on ait une réflexion, il y aura certainement une réflexion.

M. MASSUCO : Attendez, juste une question, on a tellement bien commencé l'après-midi, il est 16 heures et on vient à peine d'attaquer le Conseil Municipal, on a le temps aujourd'hui surtout que j'ai rendez-vous à 17 h 30 ! Juste une question, ce dossier finalement a fait naître le fantasme le plus absolu, pourquoi pas. Par contre, au fond de moi je me demande pourquoi à un instant T, on n'a pas fait chiffrer de manière concrète, pas par Montaigne ou par des instituts divers et variés, le projet de démolition - reconstruction. C'était tellement simple et ensuite on aurait pu comparer ce qui était comparable et après on aurait vu si oui ou non on était plus cher.

M. ROUX : Monsieur MASSUCO, je ne l'ai pas là, mais je ne suis pas sûr que ça n'ait pas été chiffré. Donc si ça a été chiffré, je ferais en sorte... Monsieur BRUNO est là ? Il est parti. En tout cas, si ça a été chiffré, je vous le ferais communiquer, mais ça ne doit pas coûter deux francs six sous quand même.

M. MASSUCO : Ça, je l'imagine bien, mais par contre on aurait pu imaginer avoir un chiffrage pour finalement comparer ce qui était comparable.

M. ROUX : D'accord. Allez-y, Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Mon intervention de tout à l'heure était par rapport à la présentation proprement dite sur le plan technique. J'avais prévu d'intervenir à la présentation de la délibération, ce que je vais faire. Je suis d'accord avec ce que mes collègues ont dit, mais je vais faire ma petite intervention quand même, même si ça fait de la redite, la redite fait parfois du bien.

En 2 ans, le chiffre initial qui nous avait été donné pour la rénovation de l'Espace 3000, 5 millions, a évolué par 2 fois, passant de 13 millions puis à 24 millions. Rénover ou reconstruire, la question s'était effectivement posée et Monsieur le Maire avait rapidement, un peu trop peut-être, avancé que raser et reconstruire l'Espace 3000 coûterait 20 millions d'euros. Aujourd'hui, il en coûtera quatre millions de plus, non pas pour la reconstruction, mais pour une rénovation. Comment s'y retrouver, on nous a donné des explications mais..., dans cette valse de chiffres à coup de millions, sachant que Monsieur le Maire disait sur Var Matin le 6 avril dernier qu'il ne se souvenait plus du chiffre de cinq millions qu'il avait lui-même avancé. Si la situation n'était pas aussi sérieuse, on pourrait en rire.

Les Hyérois, très attachés à cette salle emblématique de notre cité depuis des générations, auraient pu être consultés pour l'arbitrage entre une rénovation qui coûtera 24 millions d'euros en espérant qu'il n'y ait pas de supplément, et une reconstruction complète qui aurait coûté, selon les affirmations de Monsieur le Maire, 20 millions. Il m'avait d'ailleurs semblé qu'initialement, le maire avait prévu une réouverture pour 2025, une reconstruction aurait pris plus de temps disait-il. Or, nous apprenons que la livraison est à présent prévue pour mars 2026, soit un an de plus, la coïncidence de dates avec le calendrier électoral est sûrement fortuite, qui pourrait en douter ?

M. ROUX : Très gentil votre réflexion, Madame PORTUESE, seulement il faut savoir que lorsqu'on a présenté les premiers projets, Monsieur MARION était là, ça a été repoussé parce que les architectes considéraient qu'on n'avait pas assez de cabinets pour ce projet, ils nous ont demandé d'en remettre d'autres, il n'y en avait que trois, ils en voulaient quatre. Donc ça a retardé de six mois, un an et c'est pour ça que le maire avait annoncé 2025 et qu'elle aurait lieu en 2026. Ce n'est pas nous, c'est l'administration, c'est les contraintes administratives, c'est la loi des marchés, c'est comme ça. Merci.

Je peux mettre aux voix maintenant ? Qui est contre ? Levez bien le doigt. Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Le reste, d'accord. Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

8 CONTRE : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

2 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-David MARION

AFFAIRE N°2 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du contrat « Nos Territoires d'abord » 2022/2027.

M. ROUX : On continue avec la demande de subvention auprès de la Région au titre du contrat « Nos Territoires d'abord » 2022 - 2027. Là, on est dans le cœur du sujet avec ce que je vous ai dit tout à l'heure, les « Fonds verts ». Je vais vous demander un peu de silence parce qu'entre l'orage qui nous casse les oreilles et les bourdonnements que l'on a autour, ça devient impossible. La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a mis en place le contrat de « Territoires d'abord » afin d'accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement de développement durable.

D'une durée de cinq ans, ce contrat est conclu à l'échelle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, cette dernière en assurant conjointement le pilotage avec la Région.

Ce dispositif vise à accompagner les projets structurants des territoires en matière d'aménagement durable, en contribuant à leur financement.

La commune a entrepris une importante opération de réhabilitation du bâtiment de l'Espace 3000. Cette opération prévoit, outre l'amélioration des dispositions fonctionnelles et la réhabilitation structurelle comprenant une requalification de l'image du cadre bâti, un important volet de traitement thermique conformément au décret tertiaire.

Cet investissement s'intègre parfaitement dans les axes de financement privilégiés par la Région dans le cadre du contrat « Nos Territoires d'abord ».

Il est donc proposé de solliciter auprès de la Région une subvention d'un montant de 5,2 millions d'euros, étant précisé que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût de l'opération : 17 498 000 euros HT, dont

- Maîtrise d'œuvre : 1 729 000 euros HT,
- Travaux : 15 702 280 euros HT,
- Exploitation - maintenance : 66 720 euros HT.

Soit un montant de dépenses subventionnables établi à 17 431 280 euros.

- Le financement :

- La Région : 5 200 000 euros HT, soit près de 30 % du montant,
- Le Fonds vert : 1 800 000 euros HT,
- Le Département du Var : 1 460 000,
- La Fédération française de basket et l'Agence National du Sport : 1 700 000,
- Les fonds propres : 7 271 280 euros HT.

Voilà, mes chers collègues, je vous demande d'approuver cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRE N°3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal -
Ville d'Hyères les Palmiers - Attribution de subventions - Exercice 2024**

M. ROUX : Ensuite la trois. Budget principal de la Ville d'Hyères, attribution de subventions, exercice 2024. Le Conseil Municipal a attribué l'ensemble des

subventions aux associations lors de sa séance du 5 avril 2024. Lors de celle-ci, les associations Rugby Club Hyères Carqueiranne La Crau (R.C.H.C.C) et Hyères Gym se sont vu attribuer respectivement des subventions de 245 000 euros et de 45 000 euros au titre de l'année 2024. Toutefois, ces deux associations ont sollicité la commune pour l'attribution de subventions complémentaires.

D'une part, le R.C.H.C.C. sollicite une subvention complémentaire de 50 000 euros dans le cadre d'un plan d'actions mis en œuvre par l'association pour le maintien du niveau sportif, la pérennité et le développement de l'ensemble de ses activités.

D'autre part, Hyères Gym a sollicité une subvention complémentaire de 25 000 euros pour permettre le recrutement d'un personnel supplémentaire suite à la fin de la mise à disposition malheureusement et du décès de Madame VIBOUREL.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer 50 000 euros au R.C.H.C.C. et 25 000 euros à Hyères Gym.

Des questions ? Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Je trouve que le R.C.H.C.C, c'est 50 000 euros seulement pour le maintien du niveau sportif, il y a un changement de division. Combien donne La Crau ou Carqueiranne ? Je pense que ça commence à faire beaucoup.

M. ROUX : Je n'ai pas de réponse immédiate, mais on donne cette subvention parce que vous savez qu'il y a eu un changement de gouvernance au R.C.H.C.C et que lorsque le président BRENGUIER a démissionné, ça a entraîné tout un nombre de *sponsors* qui n'ont pas renouvelé leur *sponsoring*. Donc pour maintenir ce club puisqu'il y a des repreneurs qui l'ont pris et qu'il y a quand même 500 enfants qui sont adhérents à cette association, nous avons décidé d'aider un peu ce club, c'est temporaire.

Mme COLLIN : Mais la question, c'est : est-ce que Carqueiranne et La Crau participent aussi ? Auquel cas, c'est une somme encore bien supérieure.

M. ROUX : Je vous dirai ça, je n'ai pas les chiffres en tête. Monsieur MARION.

M. MARION : Merci, Monsieur ROUX. Le basket, la gym, mais il manque le foot, donc je permets de simplement vous interpeller sur la sollicitation que vous avez eue, je crois, même à titre personnel, il me semble que vous avez reçu le président du Football Club d'Hyères. On a bien noté que dans le projet de l'Espace 3000, il avait été de manière tout à fait pertinente souligné par notre directeur des sports, la particularité d'avoir un lieu dans lequel on puisse recevoir les partenaires. Je crois qu'aujourd'hui, il faut se féliciter de la gestion exemplaire du Football Club d'Hyères et du projet qui est en train de se monter, il joue malgré tout en quatrième division qui est le plus haut niveau départemental. C'est le club qui est le mieux classé aujourd'hui des trois clubs du département avec Fréjus et Toulon. Et ils ont un projet, à mon sens, relativement modeste par rapport aux sommes que l'on manipule sur le basket et sur le rugby, simplement de pérennisation ou d'extension des loges

notamment partenaires. Je sais que vous avez été sollicité pour ça, je sais que ça a été traduit par écrit parce que c'est un peu ce qu'on leur avait demandé de faire, si vous pouviez perpétuer cet engagement et potentiellement accompagner ce projet, ce serait merveilleux pour le club également.

M. ROUX : Merci, Monsieur MARION. Vous n'êtes pas sans savoir que nous allons déjà refaire une pelouse semi-synthétique, nous allons refaire l'éclairage, nous allons réhabiliter tous les sièges de la tribune est, vous savez ces sièges où l'on met une assise et un dossier. Et effectivement nous avons rencontré Monsieur GARRIGUES la semaine dernière avec le service des sports, il nous a présenté un projet de loges pour le foot. Ce projet, nous le mettons à l'étude parce qu'on n'est pas sûr qu'on puisse construire à ce niveau-là, donc c'est en discussion et ensuite nous le présenterons à Monsieur le Maire pour savoir si l'on peut faire ce projet ou pas. Le problème avec Monsieur GARRIGUES, c'est qu'il monte la tente où il y a les VIP à chaque match, on lui a demandé une autorisation de le faire et il ne l'a pas fait, donc on est un peu embêté avec ça parce qu'elle s'est envolée une fois, il faudra la consolider en tout cas. Nous en sommes là et nous sommes ouverts à tout. Comment ?

M. MARION : C'est un préalable à une future autorisation d'accompagnement de ce sur quoi il vous a sollicité ? Ou est-ce qu'on ne pourrait pas faire les deux en même temps dans l'absolu, la régularisation et la sécurisation des tentes, c'est ça ?

M. ROUX : Je pense que la commission de sécurité est passée et il faut qu'il se mette aux normes, s'il ne le fait pas, je ne sais pas, je ne peux pas prédire l'avenir.

Pour répondre à Madame COLLIN, Carqueiranne donne 10 000 euros de plus, elle ne donnait que 40 000 euros quand même, elle donne 50 000 euros, La Crau reste à 74 500 euros. La Métropole donne 50 000 euros exceptionnels et la Région donne 50 000 euros exceptionnels. Voilà, vous avez tous les renseignements, Madame COLLIN.

Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°4 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Programmation du Contrat de Ville 2024

M. FRATELLIA-GUIOL : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Cette délibération concerne le Contrat de Ville 2024 et en fait, c'est une nouvelle signature, c'est le Contrat de Ville 2024 - 2030. Peut-être rappeler quelques éléments qui permettent

de comprendre la démarche et puis la méthodologie, et je vous donnerai des exemples qui sont reliés à tout ça.

Cadré par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de Ville consacre la mise en synergie de l'ensemble des politiques de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. On parle donc du quartier du centre ancien et du quartier du Val des Rougières. De façon complémentaire, des actions spécifiques sont déployées par le secteur associatif dans le cadre d'un appel à projets annuel et c'est donc le cas des 37 actions qu'on détaillera tout à l'heure.

Des crédits spécifiques de l'État, de la Métropole et de la commune sont engagés, dans les chiffres, ce sont :

- 137 000 euros de la commune, c'est ça dont on va échanger pour cette programmation du Contrat de Ville 2024 ;
- 86 000 euros pour l'État ;
- 90 000 euros pour la Métropole.

Les orientations stratégiques de l'appel à projets sont issues de plusieurs temps de construction, c'est important de le rappeler : des concertations citoyennes, les états généraux de la politique de la ville et les séminaires institutionnels. Il y a un certain nombre de rendez-vous qui ont permis effectivement d'essayer de faire remonter de manière la plus précise le besoin des habitants et de mettre en synergie les actions construites au travers de ce Contrat de Ville qui au fond est une forme de feuille de route d'une certaine manière. Les actions retenues répondent à des besoins qui sont traduits en fiches actions pour que ce soit le plus détaillé possible.

Le premier thème : « Vivre son quartier » qui correspond à l'habitat et le cadre de vie.

Le deuxième thème : « Mieux vivre ensemble » qui correspond à la citoyenneté et à l'animation de quartier.

Le troisième thème : « Travailler pour s'émanciper » qui correspond à l'emploi et le développement économique.

Et le quatrième thème : « Bouger, s'ouvrir, prendre soin de soi » qui correspond au sport, à la santé et à la culture.

Je rappelle également que l'axe éducatif « Grandir et réussir » relève du périmètre de la Cité éducative, c'est important de le rappeler parce qu'on avait fait basculer des actions qui étaient reliées à la Cité éducative sur la réussite éducative.

37 dossiers portés, 19 opérateurs qui ont été sélectionnés par une instance partenariale qui sont l'État, la Métropole et la Ville. Et donc le financement alloué est détaillé dans la délibération que vous avez. Rappeler trois éléments importants dans

cette compréhension : le Contrat de Ville 2023, c'était 4 000 bénéficiaires qui sont passés dans les (2 :14 :36) du Contrat de Ville. Mais rappeler également le service de la cohésion sociale puisqu'il y a différentes portes d'entrée qui permettent, un, de rayonner autour, à l'intérieur des quartiers prioritaires, et deux, qui permettent de mettre en synergie un certain nombre de thématiques. Je rappelle : le Contrat de Ville, la Cité éducative, le Plan de réussite éducative, la maison France Service et on réfléchit pour la mailler de manière un peu plus large au vu de son implantation, le Plan d'accès aux droits. Et l'Espace jeunesse qui est un lieu exceptionnel de rencontre de tous les jeunes Hyérois et on a vu les mobilisations qui se font au fur et à mesure des animations, je pense notamment au Off actuel de ce fabuleux festival « Ambiance urbaine ». Et puis également l'Espace emploi, c'est important de le rappeler parce qu'à l'Espace emploi, il y a encore quelques mois, il y a eu ce forum exceptionnel des journées des métiers saisonniers et cela a été une réussite exceptionnelle avec le partenaire France Travail et la mission locale.

Pour vous donner ces thématiques : « Vivre son quartier », cadre de vie, tranquillité publique et animation. Effectivement, les deux points qui sont innovants dans ce nouveau Contrat de Ville, c'est d'un côté la sécurité et la prévention et de l'autre côté, l'emploi, l'accompagnement et l'insertion professionnelle. En l'occurrence, ce n'est pas dans le Contrat de Ville mais ça vous donne une visibilité plus large qu'une liste d'associations, on va créer une instance de gestion qui s'appelle la GCUP (Gestion urbaine et citoyenne de proximité). Elle est composée de bailleurs, de la Métropole, du pôle de prévention citoyenneté parce que nous avons créé un pôle de prévention avec des médiateurs qui sont en action et qui permettent de faire le lien et le relai de l'information avec le monde associatif, également évidemment la représentation des habitants. Tous ces acteurs vont permettre un accompagnement et un lien avec les acteurs qui sont concernés par les quartiers prioritaires. Dans les associations, notamment sur ce pilier-là, on a l'association du Comité de défense des locataires du Val des Rougières, association des habitants qui va donc entrer dans cette instance qui est la Gestion urbaine et citoyenne de proximité, donc c'est une nouvelle action. On a également une action avec le CSK et Recyclop qui vont travailler ensemble pour sensibiliser les jeunes à la responsabilisation des gestions des déchets, le respect des lieux, etc., et avec Recyclop valoriser le recyclage des déchets et travailler sur la mise en place d'actions engageant les jeunes dans une démarche concrète en lien avec les métiers de l'environnement. Je dis ça parce que comme je suis président de la mission locale, l'idée est aussi de relier véritablement toutes les actions qui ont une dimension citoyenne et une dimension d'accompagnement, mais aussi une dimension d'orientation autour des métiers.

Sachez également que dans les actions nouvelles sur le pilier « Mieux vivre ensemble », on a également une action du Centre de loisirs jeunesse qui est organisée par la police. Donc je rappelle qu'il y a quelque temps, il y avait une ouverture qui était faite l'été, mais aujourd'hui on a un champ beaucoup plus élargi sur les missions du Centre de loisirs jeunesse. Et dans les actions, il y aura une action police qui va permettre de développer le dialogue police - population au

travers de différentes actions sur les associations et tous les acteurs qui sont sur les quartiers prioritaires.

J'essaie de vous donner des exemples, après si vous avez des questions, je répondrais. La création d'un Conseil de jeunes avec une mission du centre social ISA qui aujourd'hui développe son action sur les quartiers prioritaires. Ce qui va permettre avec cette instance d'avoir des propositions, de porter des actions véritablement en direction de la jeunesse en relai avec l'Espace jeunesse, avec la mission et avec tous les acteurs de la jeunesse et je parle sous l'autorité d'Edwige MARINO qui est sur les sujets d'éducation.

On a également dans le pilier « Travailler pour s'é émanciper » la création du Comité emploi qui va permettre de mettre en synergie le SPE et le service public de l'emploi avec la réforme France Travail qui a permis, avec la mission locale et Cap Emploi, d'avoir cette nouvelle bannière qui s'appelle « France Travail » et de travailler au plus près des problématiques des quartiers prioritaires. Et à ce propos, on a proposé dans le cadre des actions, puisque les actions ont été retenues par le Contrat de Ville, la création d'un Club de chefs d'entreprise qui va être porté par Face Var. C'est une action qui va être reliée au réseau de la mission locale et reliée au réseau France Travail puisqu'à partir de septembre, vous aurez un réseau emploi avec France Travail, Cap Emploi et la mission locale.

Rappeler les actions qui reviennent, notamment la Coopérative éphémère, l'idée d'avoir un groupe de jeunes qui vont travailler sur la création d'entreprise pendant plusieurs mois. Et à ce propos, j'avais quelques chiffres sur le bilan 2023 sur les huit jeunes qui avaient bénéficié de l'action : un CDD de six mois, un intérim, une création d'entreprise, un service civique et quatre jeunes qui, à l'issue de cette action, se sont lancés sur une formation.

Nous avons également comme action récurrente, les chantiers d'insertion de la sauvegarde qui, elle, continue son action. Nous avons également l'auto-école sociale portée par l'APS qui là aussi est une reconduction.

Sur le pilier « Bouger, s'ouvrir et prendre soin de soi », nous avons également des actions liées à la permanence d'accès aux droits, notamment le CIDF qui intervient, Face Var également. Des actions aussi sur la petite enfance, je pense aux Boutchous, une association qui revient sur l'achat de matériel de première nécessité. Je vous donne des chiffres : ça a été 46 bénéficiaires en QPV sur cette action-là, il n'y a pas d'action modeste, c'est ça que je veux dire par rapport au Contrat de Ville.

Rappeler également dans les actions nouvelles que nous avons l'action Montessori où là aussi, il va être mis en place un parcours pédagogique de sensibilisation à la culture pour les enfants, découverte, appréciation du patrimoine historique, réalisation de films, de reportages, de contenus pour mieux s'approprier le patrimoine. Et quand on voit ce qu'on a vu tout à l'heure sur le site Olbia qui va être plus visible et mieux valorisé, cela permet aux Hyérois de mieux se l'approprier et

aussi aux Hyérois qui sont dans ces quartiers et qui en ont besoin véritablement et c'est très légitime parce qu'il n'y a pas d'Hyérois de deuxième classe, il n'y a que des Hyérois qui sont là pour s'approprier le patrimoine. Et on le voit également sur le lieu d'animation qui se propose avec l'Espace 3000, tout cela rentre effectivement dans une appropriation et tous les parcours qui seront proposés iront dans ce sens.

Il y a également une action qui est proposée sur la santé et je parle sous l'autorité de Rémy THIEBAUD qui fait depuis quelques années une conférence sur la santé au Point justice, dans ce lieu qui permet de créer une animation. Un parcours de sensibilisation et d'accompagnement à la prévention qui va permettre aussi avec l'UFOLEP qui travaille sur le sport et sur l'accompagnement au travers des sports urbains, de relier là aussi à une meilleure appropriation de son parcours santé et de la santé en général du mieux vivre, de la nutrition, etc.

Dernière information, je l'ai dit, 4 000 bénéficiaires d'actions pour la programmation, 37 projets, 17 nouvelles actions qui répondent à des demandes. Voilà, j'ai essayé de synthétiser tous ces éléments et la parole est à vous. L'idée, c'est quand même de signer la programmation 2023 du Contrat de Ville.

M. ROUX : Merci, Monsieur FRATELLIA. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet extrêmement important ? Oui, Madame BERNARDINI.

Mme BERNARDINI : Merci. On pourra noter juste deux points, c'est en fait juste ce qui est un peu regrettable, c'est le bilan des actions, c'est-à-dire qu'on est toujours en train de créer des actions (on entend très mal, je tiens à le préciser quand même). J'ai cru comprendre qu'un premier bilan avait été fait sur une action, mais ce qui serait intéressant, c'est d'avoir un suivi et quand on parle de promotion, etc., de savoir combien ça concerne de personnes, ce qui serait plus engageant à continuer ce type de politique qui, à mon avis, est plus que nécessaire. Au vu aussi de ce qu'il s'est passé sur le Val des Rougières, on peut quand même légitimement se poser la question du parallèle de ce type de politique par rapport à ce qu'il se passe et à comment vivent les gens et peut-être avoir un bilan aussi de ce côté-là.

Et un autre point que je voudrais noter, j'ai noté sur l'association En chemin dans la délibération que c'est l'association qui fait de l'accueil de jour, c'est-à-dire qui accueille les SDF. Pour les avoir rencontrés, je sais qu'ils ont un quota d'à peu près 45 personnes qui n'a jamais bougé depuis 5 ou 6 ans. Or sur le terrain, on observe qu'il y a plus que 45 personnes actuellement qui sont SDF sur notre territoire et du coup, la question est : est-ce qu'il y a un autre dispositif qui prend en charge ce type de personnes dans le cadre de la Politique de la Ville ? Est-ce que c'est pris par ailleurs ? Et que deviennent dans ce cadre-là tous les collectifs comme les maraudes, est-ce qu'il y a un encadrement qui est fait ? Puisqu'on sait quand même que de par ces nombreux collectifs, à peu près dix que nous avons sur la commune, on a bien compris que ça entretient la présence des SDF qui sont pris en charge par une association ou par une autre. Voilà, ce sont mes deux questions.

M. FRATELLIA-GUIOL : Oui, Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Chaque année, je me promets de ne pas intervenir, car vous savez tous à quel point nous pensons qu'il serait, dans la conjoncture actuelle, plus urgent de financer l'éducation que l'animation. Mais comme chaque année, je craque à la lecture de la longue liste de ces subventions. En effet, 4 000 euros pour un petit journal et des repas partagés pour Face Var, 1 500 euros pour des animations par l'ISA, 4 000 euros pour faire découvrir le patrimoine hyérois aux familles et enfants, 4 000 euros pour un accueil collectif de mineurs au Valdé, 2 000 euros pour une sensibilisation artistique des adultes au Valdé. Ou encore 8 000 euros pour des ateliers artistiques avec Arty Family, 4 000 euros pour apprendre le recyclage et vivre la nature, 600 euros pour une animation au Valdé en lien avec les cultures urbaines pour faire de l'art dans son quartier, 1 500 euros pour recueillir et identifier, écoutez bien, les dysfonctionnements de quotidienneté au Valdé, alors là, c'est le pompon.

J'arrête ici le catalogue à la Prévert pour vous dire à quel point cela me donne l'impression que l'on cherche comment pouvoir dépenser l'argent des citoyens. Mais cela n'est sans doute qu'une impression me direz-vous, pour employer le vocable à la mode plutôt qu'une impression j'utiliserai le terme de « sentiment ». Sentiment d'inutilité et d'argent jeté par les fenêtres.

Sur cette délibération, nous ne confondrons pas les actions destinées à tout public ou au public en grande précarité, et celles qui sont réservées aux quartiers prioritaires, c'est pourquoi nous nous abstenons.

Mais je voulais justement parler de l'association En chemin, comme ma collègue, qui a semble-t-il retrouvé le chemin de la grâce puisque 21 000 euros lui sont alloués contrairement à ce qui était annoncé au niveau de la prévision du budget. Est-ce que Monsieur le Maire les a de nouveau rencontrés ? Est-ce que vous avez négocié, même avec une aide financière supérieure, un accompagnement social de nos SDF ? Parce que nous avons plein de logements vides au Valdé, ça tombe bien. Pourquoi ne pas créer avec quelques appartements, l'aide d'une assistante sociale et d'éducateurs, des structures de réinsertion ? Merci.

M. FRATELLIA-GUIOL : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci. Moi, ce n'était pas une question, je voulais simplement vous dire qu'étant donné que je suis partie prenante dans une des associations, je ne prendrai pas part au vote. Et je tiens aussi à dire que les dossiers qui sont faits sont très étayés, qu'on fournit tout un tas de documentations et on sait ce que l'on fait, et ce n'est pas que de l'animation.

M. FRATELLIA-GUIOL : Je vais vous répondre de manière très synthétique et d'abord à Madame BERNARDINI. Effectivement, il y a des bilans, il y a des chiffres, je vous invite vraiment à venir en commission. Quand on est dans les commissions, on sait comment ça marche, je parle pour le grand public, vous avez le Conseil

Municipal et juste avant, vous avez des commissions qui permettent, avec les fonctionnaires, de travailler sur les contenus et de partager un certain nombre d'éléments, ça peut être un temps intéressant. Mais au-delà de ça, on a donc effectivement les chiffres et je pourrai vous les communiquer vraiment avec plaisir parce que tout cela, Madame COLLIN, est très sérieux. On peut évidemment débattre, on peut avoir une posture, mais c'est un sujet très sérieux, Madame, véritablement. Et les évènements qui ont eu lieu, ce sont des évènements très sérieux, les gens ont vécu ça, c'est terrible.

Mme COLLIN : C'est Madame BERNARDINI...

M. FRATELLIA-GUIOL : Je fais une réponse globale parce qu'on a aussi ce temps et je peux vous dire deux choses. La première, le quartier n'est pas abandonné, vous avez l'école avec l'équipe éducative et je suis au Conseil d'école, Caroline et toute son équipe sont vaillantes, ils se battent au quotidien et on est venu renforcer tout cela avec la réussite éducative, avec la Cité éducative et c'est très important, ce n'est pas rien, Madame COLLIN. Je veux juste vous dire le sens de tout cela, ce n'est pas une liste à la Prévert et de l'argent qu'on donnerait comme ça, de droite et de gauche véritablement, à qui l'on veut, ce n'est pas comme ça que marche l'action publique, ce n'est pas du tout ça.

Et dans un deuxième temps, c'est important de le rappeler, on a également la crèche avec Géraldine qui fait un travail formidable. Et je peux vous dire qu'au-delà de la crèche, on travaille avec la ludothèque qui est portée par le centre social et qui permet effectivement de travailler sur une trentaine de jeunes qui ont des troubles DYS, ce sont des sujets importants qu'il nous faut traiter dès la petite enfance. Et vous voyez bien que de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, d'où ma présidence bénévole de la mission locale pour justement ne laisser personne sur le chemin, tout cela a du sens. Donc on n'est pas avec des chiffres que l'on donne comme ça et de manière maladroite parce que tout cela a du sens. Mais pour répondre à Madame BERNARDINI, ce qu'il est important également de dire sur les SDF, puisque c'est un sujet également, c'est qu'il y a deux éléments. Un, c'est une compétence de l'État, c'est vrai que les associations avec lesquelles on travaille avec le Contrat de Ville, ont pour la plupart un financement du Département et là, je m'adresse à la conseillère départementale qui suit depuis dix ans tout cela avec intérêt, j'imagine. Mais honnêtement, pour ce travail qui est fait au quotidien sur les sans domicile fixe, effectivement la Ville est engagée au travers du Contrat de Ville, je parle sous l'autorité de Francis WERBER et de Rémy THIEBAUD. On a des réunions, on a échangé avec tous les acteurs, on a fait des propositions à toutes les maraudes et notamment autour des postes de police municipale pour avoir un espace dédié qui permettrait de concentrer et d'aider ces gens, tout le monde n'a pas envie d'être dans ces conditions. Et donc pour l'instant, c'est assez compliqué de mettre une dynamique, mais on ne perd pas espoir et on continue d'avancer dans cette direction, on aura évidemment besoin du Département sur ces questions-là, car ce sont des questions essentielles.

Et puis rappeler une dernière fois, vous parliez de l'accueil des mineurs, je le dis par rapport aux chiffres que vous donniez, que les chiffres que vous donnez sont complémentaires d'une feuille de route métropolitaine qui se débattrà à la Métropole et d'une feuille de route de l'État. La signature du Contrat de Ville se fera en septembre, aujourd'hui on vote la programmation avec l'autorité du préfet, pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas laisser les associations sans moyens et c'est important. Et quand vous dites 1 500 euros pour l'association des locataires, vous imaginez bien qu'avec un bailleur comme Var Habitat qui a énormément de logements sociaux, on ne va pas se mettre comme un guichet, on va essayer de travailler au plus près des habitants pour que les choses se règlent et que la vie s'améliore. La Politique de la Ville, c'est quoi ? C'est d'améliorer la vie des gens, ce n'est pas si compliqué à comprendre. Donc vous voyez bien qu'on est très éloigné véritablement de sommes que vous décrivez comme si on était avec un chèque en blanc, on est loin de tout cela, Madame, et croyez-moi, la Politique de la Ville c'est de l'endurance. On peut débattre, on peut critiquer, mais à la fin, c'est véritablement de tenir le choc et avancer quoi qu'il arrive et vous changez la donne à ce moment-là. Voilà, Madame.

Mme COLLIN : Je tiens à être très claire et à rappeler que j'ai fait une distinction entre l'argent dilapidé pour des animations et parfois ça paraît exagéré, et j'ai bien dit qu'il était urgent de financer plutôt l'éducation que l'animation.

M. FRATELLIA-GUIOL : Et on a le plan de la Cité éducative.

Mme COLLIN : Oui, nous avons voté pour et je suis pour.

M. FRATELLIA-GUIOL : Tout cela est complémentaire.

Mme COLLIN : Je dis que dans le contexte actuel, il vaut mieux privilégier l'éducation que l'animation, c'est clair, qu'on ne dise pas que je suis contre tout. Et justement parce que dans la Politique de la Ville, il y a aussi dans les associations, celles qui s'occupent de tous les publics, notamment les publics en grande précarité, les SDF, ça OK, c'est très bien, les Boutchous de l'Espoir, les victimes d'infractions, etc., de violences, OK. C'est pour ça qu'on ne peut pas faire la distinction dans cette délibération, mais je distingue bien ce qui est pour tout public et puis pour le public prioritaire, ce qui est de l'éducation par rapport à l'animation. Merci.

M. ROUX : Écoutez, je vais clore le débat parce que je trouve qu'on s'énerve et je vais vous faire une réponse que vous aurait faite le maire. Le maire vous aurez dit : « Qu'est-ce que nous aurions si nous n'intervenions pas ? », vous voyez toujours une certaine face de ces problèmes, ces problèmes existent et il vous a donné les résultats. Alors 30 secondes, Madame PORTUESE, et 30 secondes Jean-Michel.

Mme PORTUESE : Je ne comptais pas intervenir très longtemps justement. Je voulais juste dire que je vais voter pour, comme je le fais chaque fois pour la Politique de la Ville, parce que je suis globalement plutôt satisfaite de ce qu'il se passe. Et je voulais saluer l'action des associations dont je connais la plupart, et leur travail sur le terrain qui est vraiment difficile, certains de nos publics sont en forte

précarité avec justement la précarité croissante de certains. Je veux saluer quand même la démarche de Monsieur FRATELLIA, je sais qu'il est souvent enthousiaste et emporté, mais il fait du bon travail. Donc je voterai encore pour comme toutes les années parce qu'il y a toujours des choses à améliorer évidemment, mais globalement ces associations font un travail magnifique et c'est bien de les aider. Je pense notamment à l'association Arty Family, j'ai vu leur démarrage et leur évolution, et ils font un travail formidable comme beaucoup d'associations, donc je voterai pour.

M. EYNARD-TOMATIS : Juste dix secondes. Pour simplifier le débat, je vais proposer une solution qui est peut-être irréalisable, mais est-ce qu'au lieu de voter le Contrat de Ville dans sa globalité, on ne pourrait pas le voter association par association ?

M. ROUX : Et aussi à bulletin secret si tu veux ! Non, je crois qu'on n'en sortira pas... Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Levez bien haut la main pour qu'on vous compte. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Oui, on sait, on vous a entendue et merci beaucoup, Madame BURKI. Qui est pour ? Le reste.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 41 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

1 NE PREND PAS PART AU VOTE : Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations – Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration du Contrat de Ville)

M. ROUX : Nous allons continuer par des subventions aux associations pour vous faire plaisir. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 euros en intégration au Contrat de Ville justement.

Vous savez que l'attribution des subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 euros donne lieu à l'obligation de conclure à une convention. Par délibération du 5 avril 2024, le budget de la commune ayant été adopté, il comporte en annexe la liste des associations bénéficiaires de subventions.

Par délibération numéro quatre du 26 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions 2024 allouées au titre du Contrat de Ville 2024.

En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec chaque association bénéficiaire une subvention dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 euros, une convention dont les deux projets sont joints en annexe.

Il y a deux conventions nouvelles : l'association Face Var qui avait une subvention de fonctionnement de 10 000 euros, on ajoute au Contrat de Ville 18 000 euros, ce qui lui fait 28 000 euros. L'UFOLEP qui avait une subvention de fonctionnement de 15 000 euros, on ajoute au Contrat de Ville 19 500 euros, ce qui la monte à 34 500 euros.

Par ailleurs, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations Initiatives Solidaires Azuréennes (ISA) et Association de Prévention Spécialisée (APS), bénéficiaires d'une subvention dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 euros, une convention d'objectifs.

Au vu des montants attribués à ces mêmes associations, en complément dans le cadre du Contrat de Ville, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer deux avenants :

- L'association ISA avait une subvention de fonctionnement de 28 000 euros, on ajoute au Contrat de Ville 12 000 euros, ce qui lui fait 40 000 euros ;
- Et l'APS avait une subvention de fonctionnement de 30 000 euros, on ajoute avec le Contrat de Ville 8 000 euros, ce qui lui fait 38 000 euros.

Y a-t-il des questions ? Monsieur TOMATIS.

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues. S'agissant de subventions accordées à des associations bien implantées dans le paysage hyérois, l'honnêteté et la transparence voudraient que chaque année, en raison du montant des sommes allouées, le Conseil Municipal reçoive un minimum d'éléments d'information sur l'usage de ces subventions et sur le respect de la convention.

Nous ne vous demanderons pas si ces associations respectent l'objet des conventions qu'elles passent avec la municipalité, à quoi bon ?

Nous ne vous demanderons pas si la municipalité a exercé un quelconque contrôle de comptabilité de ces associations, vous ne nous répondez pas, alors à quoi bon ?

Nous ne vous demanderons pas si les organismes bénéficiaires ont produit un compte-rendu financier, vous ne nous répondez pas, alors à quoi bon ?

Nous ne vous demanderons pas si vous vous êtes assuré que les associations respectaient le budget prévisionnel de l'action subventionnée, vous ne nous répondez pas, alors à quoi bon ?

Nous ne vous demanderons pas si vous vous êtes assuré que ces associations ont respecté les obligations de l'article 9 de la convention qui les lie à la municipalité.

Attendu donc que vous vous contentez de nous soumettre des projets de conventions dont les Hyérois ne savent jamais s'ils ont été respectés lors des exercices précédents, nous nous abstenons.

M. ROUX : Jean-Michel, je pense que les services financiers de la Ville sont vigilants sur ce que tu demandes, c'est obligatoire en plus, on ne donne pas de subventions à la tête du client quand même, tout est contrôlé, Jean-Michel. Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci. Je voulais juste ajouter quelque chose, c'est-à-dire que si l'on a envie de savoir si les associations déclarent bien leur bilan, notamment les associations qui ont plus de 23 000 euros, les associations comme ISA, comme l'APS, comme Face Var, on a la possibilité de voir cela en ligne à la préfecture, donc c'est déclaré, vous pouvez le faire.

M. ROUX : C'est tout à fait vrai, Madame BURKI, c'est une obligation.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS

AFFAIRE N°6 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Adoption du Règlement Intérieur relatif à la phase 2 de la Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux des avenues Gambetta, de Gaulle et des Îles d'Or

M. ROUX : L'occupation du domaine public, adoption du règlement intérieur relatif à la phase deux de la Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux des avenues Gambetta, de Gaulle et des Îles d'Or.

Nous en sommes donc à la deuxième phase de travaux et nous sommes conscients des gênes et perturbations occasionnées par ces aménagements ayant une incidence certaine sur l'activité commerciale riveraine du chantier, donc la municipalité a décidé l'instauration d'une Commission d'Indemnisation Amiable par délibération numéro 22 du 23 septembre 2022.

Par conséquent, un règlement intérieur précisant notamment les conditions d'organisation de la commission, le périmètre et planning précis du chantier et les modalités d'instruction des dossiers, doit être approuvé par le Conseil Municipal suivant chacune des phases de travaux prévues dans le projet.

Le périmètre d'intervention de la commission correspond aux travaux de la phase 2, à savoir :

- Travaux préalables de réseaux en septembre 2023 :

- Pour les commerces de la rue Pierre Moulis Sud, du croisement de l'avenue Jean-Jacques Perron jusqu'au droit du Mac Donald, sur un total de 12 jours ;

- Pour les commerces de l'avenue Gambetta Nord, entre l'avenue Clotis et le carrefour jusqu'à l'entrée de la rue du Maréchal Lyautey, sur un total de 20 jours.
- En ce qui concerne les travaux de surface de la phase deux sur la période allant d'octobre 2023 à avril 2024 ou date ultérieure suivant l'achèvement des travaux :
- Pour les commerces de l'avenue Jean-Jacques Perron, du croisement de l'avenue Clotis au croisement de la rue Moulis ;
 - Pour les commerces de la rue Pierre Moulis, du croisement de l'avenue Gambetta au croisement de l'avenue des Îles d'Or ;
 - Pour les commerces de l'avenue Gambetta, du croisement de l'avenue Clotis au carrefour de l'avenue Gambetta.

La commission existera le temps nécessaire à l'instruction des demandes.

Suivant avis de la commission, chaque dossier présentant les conditions d'un préjudice économique conformément au règlement intérieur, fera l'objet d'une proposition d'indemnisation. Le montant prévisionnel global constitué au titre de ces indemnisations pour l'année 2024 est de 500 000 euros. Ce montant est identique à celui voté en 2023 pour les travaux de la phase 1. Je rappelle que pour la phase 1, il y a eu 292 000 euros d'indemnisation sur les 500 000 euros. En plus, vous savez que sont exonérées partiellement ou totalement les redevances d'occupation du domaine public (on entend mal avec l'orage, on est embêté). Pour les commerçants concernés par le périmètre de travaux, une année d'exonération totale pendant la phase des travaux qui les concerne directement. Et 50 % d'exonération sur les deux autres années pour les commerçants situés dans un périmètre dit d'impact avoisinant les travaux, une exonération de 30 % pendant les 3 années de travaux.

Voilà, mes chers collègues, ce que je vous demande d'approuver. Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci. Je souhaiterais vous poser une question sur une commission que nous avons créée en début de mandat pratiquement, qui est la commission extra-municipale du commerce et de l'artisanat. Je voudrais savoir à quoi elle sert dans la mesure où on ne l'a pas réunie depuis presque un an et ça concerne le commerce. On n'en débat jamais, on n'a pas les moyens de s'exprimer sur le sujet, donc ça aurait été peut-être une bonne idée de la réunir avant la phase 1 et avant la phase 2, mais là, ça fait un an qu'elle n'est pas réunie, donc ça me pose un petit problème.

M. ROUX : Il suffit d'écrire à Monsieur le Maire pour demander de réunir cette commission, je ne sais pas qui est le président de cette commission, c'était Véronique à l'époque, mais maintenant c'est toi ?

Mme BURKI : Elle a changé d'identité, c'était l'Office du commerce et de l'artisanat, et puis on a fait une commission pour que ce soit justement géré par la commune et finalement, on en est au point où on ne l'a pas réunie depuis un an.

M. ROUX : Je vous suggère, Madame BURKI, d'écrire au maire et de demander la réunion de cette commission, je suis d'accord. Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Pour répondre à notre collègue, effectivement cette commission était en lieu et place de l'Office du commerce créé par Monsieur le Maire et dont je m'occupais à l'époque. Je me souviens avoir été la seule du Conseil à avoir voté contre parce que j'imaginai que ça allait être une commission qui finirait par ne pas trop fonctionner et je trouvais que l'Office du commerce, créé par Monsieur le Maire à l'époque, était déjà une très bonne chose. C'était aussi la commune parce que c'était une régie à l'époque, donc le président était Monsieur le Maire et je ne vois pas pourquoi ça avait été changé, c'est un peu dommage.

M. ROUX : Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Merci, Monsieur Francis ROUX. Très brièvement, à la lecture de la résolution telle qu'elle est proposée et quand on rentre dans les documents qui sont annexés, je regrette toujours la limitation du zonage vu l'ampleur des travaux. C'est-à-dire que je n'arrive pas à comprendre comment on a fait pour limiter autant le zonage de la Commission d'Indemnisation, alors même que je comprends que les travaux ont eu lieu à un instant T sur un espace T, mais je n'arrive pas à comprendre comment des travaux qui ont eu lieu sur un espace font pour ne pas avoir de répercussion sur la rue qui est voisine.

M. ROUX : Je viens de le dire, vous n'avez pas écouté. Pour les commerçants situés dans un périmètre dit d'impact, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas directement sur la zone, ils sont autour de cette zone, il y a une exonération de 30 % pendant les 3 années de travaux.

M. MASSUCO : Je ne vous avais peut-être pas écouté, mais j'avais lu, j'avais regardé et vérifié la zone d'impact, je vous dis que la zone d'impact, telle qu'elle est prévue, ne correspond pas à la réalité économique du zonage des travaux.

M. ROUX : Je ne suis pas trop d'accord avec vous. Je vous signale que nous sommes la seule commune où l'on indemnise les commerçants quand même.

M. MASSUCO : Je crois qu'il faut se féliciter d'être la seule commune, encore que je n'aie pas vérifié, mais puisque vous le dites, je vais prendre ça comme la parole de l'évangile. Cependant, ce n'est pas parce qu'on est la seule que l'on ne doit pas faire les choses complètement et bien.

M. ROUX : On essaie de le faire quand même. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°7 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation pour l'organisation
du vide-grenier annuel du CIL Gambetta**

Mme RITONDALE : Merci, Monsieur ROUX, c'est une petite délibération. En raison des gênes et perturbations occasionnées par les travaux de requalification de l'avenue Gambetta, afin d'accompagner la reprise de l'activité et des animations de ce secteur, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, une gratuité de l'occupation du domaine public pour l'organisation du vide-grenier annuel du CIL Gambetta pour l'année 2024. Donc on demande l'autorisation à Monsieur le Maire. Merci.

M. ROUX : Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°8 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels
bénévoles – État des frais de transport et de séjour- année 2023**

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, mon cher ami, c'est un sujet qui revient chaque année depuis 1997. On communique au Conseil ce qui a été dépensé pour les collaborateurs occasionnels bénévoles, expression qui dit tout, il y a des collaborateurs qui viennent sur les manifestations que la Ville organise à l'occasion et qui sont bénévoles. Donc, on les indemnise, on peut leur payer le voyage, on peut leur payer la restauration, etc., en échange de leur service. Vous avez la liste fort brève de ce qu'il s'est passé sur ce point en 2023 et pour un montant total de 1 858 euros, ce qui semble très modeste au regard des services rendus. C'est une communication, je ne pense pas que ce soit une délibération, on prend acte.

M. ROUX : On prend acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°9 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia -
Renouvellement de la convention de partenariat avec Centre Archéologique du
Var (CAV) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer**

M. CARRASSAN : Les deux projets de délibération qui se suivent sont tous les deux des renouvellements de convention avec des institutions que je vais nommer et qui sont complètement partenaires, donc je vais les présenter ensemble.

Dans la première, un renouvellement de convention avec le Centre Archéologique du Var. Vous vous en doutez, le Centre Archéologique qui a été fondé en 1957 a pour

objet le développement de l'activité archéologique dans le département, donc il est impliqué sur le site d'Olbia depuis fort longtemps afin qu'on le connaisse mieux et que l'on préserve le patrimoine qui y est découvert. Donc c'est un renouvellement de convention avec le Centre Archéologique du Var sans incidence financière, ce sont des partenaires fidèles qui viennent en soutien de l'action à Olbia. Celle-ci, on la vote, on la renouvelle.

M. ROUX : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°10 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia - Renouvellement de la convention de coopération scientifique avec l'Université d'Aix-Marseille (AMU) et le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) pour le Centre Camille Jullian (CCJ) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. CARRASSAN : Un deuxième renouvellement de convention, je profite de la chose pour dire que cette activité qui se déroule sur le site archéologique d'Olbia est relativement récente, c'est principalement depuis que la Ville est devenue propriétaire. L'État a fait l'acquisition de ce site en 1955, je le disais tout à l'heure, et figurez-vous qu'un jour de 2004, on voit dans Var Matin qu'au Journal officiel, l'État cède des sites, des monuments historiques qu'il avait sous sa coupe et qu'il est prêt à laisser aux communes volontaires qui s'en chargeraient. Donc l'État voulait alléger sa charge d'une certaine manière et dans la liste des monuments transférables, il y avait Olbia. Je me rappelle les échanges que j'ai eus avec le maire de l'époque, Léopold RITONDALE, et nous sommes vite tombés d'accord sur la décision de nous rendre volontaires pour recevoir le site d'Olbia. La loi qui permettait cela est de 2004 et c'est en 2010 que l'effet de ce transfert de propriété a eu lieu. C'est depuis ce transfert que les interventions sur le site d'Olbia se sont multipliées. Et la prochaine intervention, on en a parlé tout à l'heure, ce sera la nouvelle entrée du site bien sûr.

Cette convention-là se fait avec le Centre Camille Jullian qui est un laboratoire d'histoire et d'archéologie de la Méditerranée et qui a un périmètre très défini, un périmètre d'intervention et de compétence, il va de la protohistoire à la fin de l'Antiquité, c'est-à-dire la chute de l'Empire romain et le début du Moyen Âge. La chute de l'Empire romain qui, de nos jours, est posée en référence à des gens qui s'inquiètent sur la fin de l'occident, car toutes les civilisations sont mortelles comme on a pu l'entendre dans un récent discours du Président de la République.

Le Centre Camille Jullian est un spécialiste sur ce périmètre temporel et il peut intervenir avec le site d'Olbia, par exemple sur les vestiges portuaires romains qui sont immergés, sur l'épave de la Madrague, etc. Donc, ne nous privons pas de ces compétences et renouvelons cette convention pour cinq ans sans incidence financière.

M. ROUX : Merci, Monsieur CARRASSAN. Des questions ? Qui est pour ? Merci, tout le monde est pour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°11 - ÉVÉNEMENTIEL - Feux d'artifice - Convention de partenariat avec l'Écolodge du Hameau des Pesquiers

Mme BUTTAFOGHI : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Afin de promouvoir l'image et le dynamisme de son territoire, la Ville propose et accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations d'intérêt général.

C'est ainsi, avec la volonté d'offrir des animations de qualité et de loisirs à l'ensemble de ses administrés et de ses visiteurs, qu'elle souhaite répondre favorablement à la proposition de M. Stéphane LELIÈVRE, dirigeant de l'Écolodge « Le Hameau des Pesquiers » à La Capte, d'organiser sept feux d'artifice.

Considérant le succès récurrent des spectacles pyrotechniques et la nécessité de garantir leur organisation en toute sécurité, il est proposé la rédaction d'une convention de partenariat précisant leurs modalités d'organisation, de communication et de financement.

Ces spectacles seront ainsi programmés de la jetée Est du port Saint-Pierre, sous réserve de conditions météorologiques favorables, les lundis 8, 15, 22 et 29 juillet et 5, 12 et 19 août 2024.

La ville apportera ainsi un soutien en matière de logistique et de communication. Elle assurera également la sécurisation de l'évènement dont le financement sera assuré intégralement par l'Écolodge et il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante. Je vous remercie.

M. ROUX : Des questions ? Monsieur MARTIN, allez-y.

M. MARTIN : Merci, Monsieur le Maire par intérim. À part la météo, on pourrait se croire au mois d'août, mais la météo n'est pas de la partie. Donc plus sérieusement, en lisant cette délibération 11, les bras m'en sont tombés. Si j'ai bien compris, comment ?

M. ROUX : Vous les avez récupérés !

M. MARTIN : Plus vite que certains apparemment. Ce que je voulais juste dire, c'est qu'on va avoir finalement plus de feux d'artifice sur le port d'Hyères pour un coût défiant toute concurrence puisqu'on va être à zéro, car toute la prise en charge pyrotechnique sera assurée par un privé, en l'occurrence un hôtelier. En échange de quoi, la Mairie va fournir hommes pour la sécurité, hommes pour la logistique et le matériel bien évidemment pour encadrer l'évènement. La première question que je

me pose : est-ce que cela est prévu pour cette année ou pour plusieurs années ? La deuxième question qui me taraude encore plus, c'est au nom de quoi un patron d'hôtel de plage fait-il cela ? De la philanthropie ? J'ai un peu de mal à le croire.

D'une manière générale, vous savez que je suis fonctionnaire d'État, le mélange des genres privé - public dans une ville du Var du bord de mer me dérange fortement. Et au moment où nous avons un projet que vous avez réalisé, le CCN, avec des interrogations comptables qui sont soumises à la Cour régionale des comptes, moi, franchement je n'aurais pas fait comme ça, comme disait mon oncle.

Ensuite sur le fond de l'affaire. Pour moi, la multiplication des feux d'artifice est une aberration écologique, il faut bien savoir que la poudre noire qui est à la base de ces feux d'artifice est essentiellement composée de charbon, donc émission de particules fines et évidemment émission de CO₂. À titre d'exemple, quand on fait un feu d'artifice de 30 minutes, on émet environ une tonne de CO₂, c'est-à-dire l'équivalent d'un trajet en voiture à essence de 8 000 kilomètres, donc le fait de multiplier ce genre d'initiative me laisse un peu perplexe. Je veux dire par là qu'on ne peut pas être écologiste à La Capte et pollueur au port.

Sur un fond peut-être un peu plus républicain, je trouve que la multiplication des feux d'artifice sans aucun sens pour le citoyen me pose question. Je veux dire par là que pour moi, les feux d'artifice sont là pour marquer des moments symboliques qui doivent faire nation : le 14 juillet, le 15 août, tout cela me convient très bien. En faire à tout va, ça banalise la relation charnelle que nous devrions tous avoir avec la République. Alors à moins que ce ne soit pour les festivités des 80 ans de la Libération, si ce n'est pas le cas je m'abstiendrais sur cette délibération parce que je ne la trouve ni écologique ni éthique. Je vous remercie.

M. ROUX : Madame MONFORT.

Mme MONFORT : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Moi non plus, je ne comprends pas bien l'intérêt pour l'Écolodge de faire ça parce que ça sort totalement de ses missions et de sa vocation d'accueil. Pour la Ville sans doute, bien que nous ayons quand même, à mon avis, les moyens de financer seuls nos animations. À moins qu'il ne soit nécessaire pour remplir l'hôtel et le restaurant, de multiplier les animations à proximité, ce qui serait quand même un peu inquiétant pour la rentabilité et le fonctionnement de la structure.

Enfin, quel est le coût de ces sept feux d'artifice pour l'Écolodge d'une part et pour la Ville de l'autre, donc le gain chiffré des économies réalisées ? Je ne vois pas l'intérêt pour eux.

M. ROUX : C'est votre avis, je le respecte. Mais il faut savoir qu'il fait ça ailleurs, il fait ça à La Seyne où il a un hôtel. Donc je ne sais pas quelle est la convention qui va être signée et ce que Madame BUTTAFOGHI va pouvoir vous dire, mais je trouve que c'est quand même quelqu'un qui est un peu altruiste, même s'il doit défalquer des impôts. Mais c'est une animation qui ne revient pas quasiment un sou aux

Hyérois, nous sommes une ville touristique et ça peut intéresser le port justement qui est un lieu d'attrait touristique. Vous n'avez pas entendu ? C'est la catastrophe ! Je disais que Monsieur LELIÈVRE, pour ne pas le nommer, le propriétaire de l'Écolodge, faisait déjà ça à La Seyne, là où il avait un hôtel. Donc il a dû le proposer à la Ville d'Hyères et on ne l'a pas refusé parce qu'on trouve que c'est une dimension tout à fait convenable pour les touristes l'été sur le port. Ensuite, que ce soit pour le quatre-vingtième anniversaire ou je ne sais pas trop quoi, Madame BUTTAFOGHI va vous en parler.

Mme BUTTAFOGHI : En ce qui concerne la durée de la convention, si vous voulez écouter la réponse, il est bien indiqué dans la convention que vous avez, qu'elle se termine au 20 août 2024, donc je n'ai aucune idée de ce qu'il se passera l'année prochaine.

En ce qui concerne le mélange entre le privé et le public, je pense qu'effectivement Monsieur LELIÈVRE le faisant déjà à La Seyne, il veut simplement offrir l'opportunité aux Hyérois et aux touristes qui viennent sur Hyères de profiter de feux d'artifice supplémentaires.

En termes d'écologie, j'avoue que je ne suis pas assez calée, mais j'imagine que vous roulez à 100 % électrique.

M. MARTIN : Effectivement.

Mme BUTTAFOGHI : Tant mieux, c'est parfait. Et en ce qui concerne la régularité et le fait que ce soit tous les lundis, les touristes ne sont pas les mêmes pendant les deux mois d'été, donc ça permet à chacun d'en profiter tout l'été.

M. ROUX : Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Merci, Monsieur Francis ROUX. Finalement aujourd'hui, je ne pose que des questions. La première question que je me pose : est-ce logique de privatiser ainsi le domaine public ? On peut privatiser certaines zones du domaine public, mais là, on privatise l'intégralité du bord de mer, ça, c'est la première question.

M. ROUX : Non...

M. MASSUCO : Non, vous avez raison, c'est un privé qui paye pour une animation, mais ce n'est pas une privatisation. Vous répondrez à la question, mais je n'entends personne, finalement comme tout le monde parle, je...

M. ROUX : Ce n'est pas tout le bord de mer, ça occupe juste la jetée, une partie où il y a l'entrée du port, c'est tout.

M. MASSUCO : Je vous remercie de la réponse. Par contre, peut-être que je me trompe une fois de plus, mais il me semble que le feu d'artifice à beaucoup plus de

résonance que sur le port, il me semble qu'on va le voir quand même, sauf erreur, du port jusqu'à peut-être Giens, c'est possible.

Et donc la deuxième question qui en découle, c'est que théoriquement quand on reste dans le domaine public, on a ce qu'on appelle une commission des marchés. Et là, j'ai quand même la sensation qu'en payant, puisque c'est l'Écolodge qui va payer le prestataire, on passe outre toutes les procédures relatives aux commissions des marchés et notamment des appels d'offres, des mises en concurrence des différents prestataires pour un prestataire unique. Zéro quoi ?

M. ROUX : Zéro euro.

M. MASSUCO : Oui, c'est justement ce que je viens de vous dire, Monsieur Francis ROUX. C'est-à-dire qu'en fait, en ne payant pas on s'anéantit la possibilité habituelle de procéder par la voie des marchés publics et comme ça on n'a pas de problème. Donc ça, c'est la question et vous y répondez après, il n'y a pas de difficulté.

La troisième question que je pose, c'est pourquoi uniquement sur le port d'Hyères ? D'autant plus que si je crois les raisons qui entraînent finalement ces feux d'artifice, c'est l'afflux massif de populations à un endroit. Pourquoi ne pas le faire un peu aux Salins, en centre-ville ou dans d'autres zones ? Ça, c'est la troisième question.

Et enfin la quatrième question au niveau de la flamme olympique, petit évènement en l'occurrence, ils ont prévu de manière beaucoup plus écologique, et c'est ce qui est à la mode actuellement, un spectacle de drones et quand on en voit, ça a des répercussions exceptionnelles et magnifiques. Moi je me demande pourquoi pas un spectacle de drones plutôt que des feux d'artifice qui vont être tirés tous les jours, pour des raisons écologiques bien sûr.

M. ROUX : Les drones, c'est interdit pour la flamme. Peut-être à Toulon parce que c'est la ville qui reçoit, je n'en sais rien, mais sur le parcours c'est interdit.

Deuxièmement, il a eu l'accord de l'association des commerçants du port, il n'a pas fait ça de son propre chef, il a consulté l'association des commerçants du port et ils ont eu un accord de partenariat.

M. MASSUCO : Ils ne payent pas et ils vont avoir les retombées économiques.

M. ROUX : C'est le but, vous voulez qu'ils payent ? Parce qu'ils payent dès fois des feux d'artifice, comment ?

M. MASSUCO : Je veux que ce soit respecté en fait, ce n'est pas qu'ils payent ou pas, je dis juste qu'on privatise le domaine public, mais c'est mon opinion, je ne dis pas que c'est bien ou que ce n'est pas bien. Je dis juste qu'à un moment donné, puisqu'on a eu le budget la semaine d'avant et qu'on nous a fait état d'un budget exceptionnel, au demeurant c'est une trésorerie exceptionnelle, je me demande

pourquoi on ne le prend pas dans notre budget pour être totalement libre et indépendant vis-à-vis d'un prestataire économique privé.

M. ROUX : Parce que c'est une proposition du prestataire justement, ce n'est pas nous qui sommes allés le chercher, c'est lui qui est venu se proposer.

M. MASSUCO : Mais vous connaissez mieux la politique que moi, Monsieur ROUX, quand on vous donne quelque chose, il faut rendre dans la vie.

M. ROUX : Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Merci, Monsieur le Président. Comme ma collègue Isabelle MONFORT, je n'ai pas très bien compris cette convention avec l'Écolodge « Le Hameau des Pesquiers » que vous nous proposez de voter. D'une part, les feux d'artifice ne se trouvant pas dans le périmètre d'exploitation de cet établissement, qu'est-ce qui justifie ce partenariat ? La commune ne pouvait-elle pas porter seule ces projets de feux d'artifice ?

D'autre part, on nous informe que le prestataire du programme pyrotechnique a déjà été choisi par Monsieur LELIÈVRE qui a retenu l'EURL Paca Pyro, évitant ainsi un appel d'offres, comme le dit Monsieur MASSUCO, si c'était la commune qui avait porté ce projet. Ce procédé, s'il est légal, peut interroger.

Ensuite, il est fait état à l'article 4 de ladite convention, je cite : « Les deux parties sont citées en tant que partenaires dans tous les documents édités ». Ceci implique donc la coresponsabilité de la commune dans le contrat signé entre l'Écolodge Hameau des Pesquiers et l'EURL Paca Pyro, pourtant ce contrat ne nous a pas été communiqué. Ce manque de transparence, alors que la commune est concernée, est à souligner.

Enfin, sachant la mobilisation de ressources importantes nécessitée par l'organisation d'un feu d'artifice en termes de sécurité, de personnel communal, de matériel, etc., la programmation de sept spectacles quasiment chaque semaine de l'été aurait pu être, comme cela a été dit, moindre à la faveur d'une répétition d'évènements supplémentaires dans d'autres fractions de la commune. Je vous remercie.

M. ROUX : Madame BERNARDINI.

Mme BERNARDINI : Merci, Monsieur ROUX. Juste une petite remarque, quand on va dans les assemblées générales des CIL sur les fractions, on se rend compte de toute la difficulté qu'ils ont à pouvoir financer ce type d'évènement, en particulier quand on va à l'Ayguade, aux Salins et puis peut-être dans d'autres fractions. Il serait intéressant de se poser la question de pourquoi ne pas essayer de délocaliser un peu parce que sept concentrés sur la même zone... Et ça viendrait en plus en aide à nos populations sur les fractions qui ont bien besoin de ce type d'évènement.

M. ROUX : C'est une idée intéressante, si ça se reproduit il faudra peut-être négocier dans ce sens, d'accord.

Je mets aux voix quand même. Qui est pour ? Vous êtes tous pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 35 VOIX
9 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Chantal
PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine
AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur
Nicolas MASSUCO**

**AFFAIRE N°12 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - ZAC de la Crestade -
Chemin de la Demi Lune - Acquisition d'un terrain pour des jardins partagés**

M. ROUX : On en est à la gestion foncière et domaniale, la ZAC de la Crestade, chemin de la Demi-Lune, acquisition d'un terrain pour les jardins partagés.

La ZAC de la Crestade Demi-Lune a été créée par délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2010.

Le programme des équipements publics liste les équipements à réaliser dans la zone qui sont à rétrocéder par l'aménageur à leurs gestionnaires. Parmi les équipements publics à réaliser figurent des jardins partagés, conçus pour la pratique de la permaculture ou tout autre mode de pratique respectueuse de l'environnement. Ces jardins partagés doivent être cédés à la commune. Ils figureront dans la continuité de la future Maison de l'Environnement, propriété de la Commune.

La Société Publique Locale Méditerranée, aménageur de la ZAC, a acquis et aménagé les terrains pour ces jardins partagés, à savoir les parcelles cadastrées Section CL numéro 5, 6, 7, 8, 10 et 11 pour une surface totale de 5 195 mètres carrés, situées chemin de la Demi-Lune.

Je vous propose donc d'approuver l'acquisition de ces terrains de la SPLM au prix de 354 200 euros.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MARION.

M. MARION : Oui, Monsieur le Premier Adjoint, c'est simplement pour rappeler que je ne participe pas au vote des cessions des baux emphytéotiques.

M. ROUX : D'accord, je mets donc aux voix, pardon...

M. MASSUCO : On en est bien à la résolution numéro 12 ?

M. ROUX : Oui, chef ! Je vais vous demander un peu de silence parce qu'entre l'orage et le brouhaha, on n'entend rien. C'est la majorité qui est dissipée ? On va leur donner un mauvais point !

M. MASSUCO : Premièrement, je voudrais féliciter la majorité pour cette initiative puisque des jardins partagés dans ce coin-là, il faut dire quand c'est bien fait et là, c'est bien fait donc bravo.

Deuxièmement, c'est encore une question. Je note le prix, 354 200 euros, je note que c'est une vente entre la SemexVal et la commune, donc en résulte une question et demie. Premièrement, quel était le prix d'acquisition des terrains de la SemexVal ? Et deuxièmement, est-ce que la SemexVal nous l'a revendu au prix des Domaines ou plus cher ?

M. ROUX : Il l'a revendu au prix des Domaines. Il l'avait acheté 358 000 euros et on le rachète pour 354 000 euros.

M. MASSUCO : Merci pour la réponse.

M. ROUX : Qui est pour ces jardins partagés ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°13 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- La capte - Aliénation du bien situé 15 avenue de la Badine cadastré section
ET n°0077 formant les lots n°212 et 213 au profit de la SARL GOA

M. ROUX : On va passer aux délibérations de Monsieur François CORNILEAU, mais comme il n'est pas là... On va parler des baux emphytéotiques, le premier est à La Capte, l'aliénation du bien situé 15 avenue de la Badine cadastré section ET 0077 formant les lots 212 et 213 au profit de la SARL GOA.

La commune d'Hyères a notifié à l'emphytéote le prix de 495 000 euros (prix principal s'entendant net pour la commune) correspondant à l'estimation du service du Domaine, pour l'acquisition de cette propriété. La parcelle est d'une superficie de 437 mètres carrés et l'autre commerce d'une superficie de 390 mètres carrés.

Qui est pour cette vente ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX

5 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI,
1 NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Jean-David MARION

AFFAIRE N°14 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- L'AYGUADE – Parcelle cadastrée section IM n° 0139 formant le lot n°5 -
Indivision GRIMALDI-AULAGNER – Avenant au bail emphytéotique en
augmentation de durée

M. ROUX : Ensuite, toujours pour les baux emphytéotiques, on passe à l'Ayguade. C'est pour la parcelle cadastrée section IM 0139 formant le lot numéro cinq, indivision GRIMALDI - AULAGNER, avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.

Donc on augmente de durée sur cette parcelle qui se trouve avenue des Rossignols et qui supporte une construction à usage d'habitation ayant fait l'objet de travaux de surélévation, lesquels ont obtenu une attestation de non-contestation de la conformité délivrée par l'autorité compétente le 3 avril 2024.

Il est précisé que les frais notariés seront à la charge de l'emphytéote.

En conséquence, je vous demande d'augmenter de 15 ans la prolongation qui s'appliquera pour cet avenant à partir du 14 septembre 2018 et qui interdit de vendre tout ou partie du bail emphytéotique pendant une durée de cinq ans.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°15 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- L'AYGUADE – Parcelle cadastrée section IL n° 0122 formant le lot n°89 -
Indivision LLORENS - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de
durée

M. ROUX : Et le dernier bail, c'est toujours à l'Ayguade. La parcelle cadastrée IL numéro 0122 formant le lot numéro 89, indivision LLORENS, avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.

Cette parcelle se trouve 3 avenue de la Caravelle et supporte une construction à usage d'habitation ayant fait l'objet de travaux de rénovation de toiture, changement de menuiserie et de mise en place d'une VMC, lesquels ont obtenu une attestation de non-contestation de la conformité délivrée par l'autorité compétence le 18 janvier 2023.

Il a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Le bail expirera le 31 décembre 2053. Il est précisé que les frais notariés seront à la charge de l'emphytéote et qu'il est interdit de vendre tout ou partie du bail emphytéotique pendant une durée de cinq ans.

Tout le monde est d'accord ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°16 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations de travaux pour le compte de la Ville d'Hyères – Mise en appel d'offres ouvert

M. ROUX : Et enfin, Direction des services techniques, mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations de travaux pour le compte de la Ville d'Hyères, mise en appel d'offres ouvert.

Le communal pour l'année 2024 qui a été voté le 5 avril courant prévoit plusieurs opérations de travaux sur la commune, au nombre desquelles :

- L'aménagement d'une maison de l'environnement ;
- La rénovation de la maison Gensollen ;
- La rénovation du centre de loisirs de la Vigie ;
- Le réaménagement de l'école Paule Humbert.

Dans un souci d'efficacité et afin d'optimiser les temps de procédure et d'études nécessaires au lancement des travaux portant sur les opérations précitées, il apparaît pertinent de recourir à une délégation de maîtrise d'ouvrage.

De ce fait, il est proposé, dès à présent, de lancer une procédure d'appel d'offres afin de désigner le mandataire qui assurera cette mission pour la réalisation de ces opérations.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur MARION.

M. MARION : Merci, Monsieur ROUX. Simplement, si on peut comprendre l'exigence de célérité et de fluidité pour la mise en œuvre des travaux, je pense que le but de cette délibération c'est de grouper, on peut toujours se poser la question du bon exercice de la concurrence pour ces marchés-là parce que comme on a quand même pas mal de difficultés pour avoir des souscripteurs pour réaliser les travaux, je ne sais pas si ça concourt en bien ou en mal. Mais je dirais que dans l'absolu, si on a des opérations peut-être plus petites, on a peut-être plus de facilité à avoir des entreprises qui sous-missionnent, c'était la réflexion que je me faisais.

M. ROUX : Hier soir, j'étais à la passation de présidence du BTP. Le bâtiment, c'est catastrophique, il y a un cataclysme qui va s'effectuer au niveau du bâtiment dans les cinq ans à venir. En revanche, les travaux publics qui sont souvent subventionnés par les collectivités, eux, risquent de mieux s'en sortir. Mais c'est très difficile en ce moment pour le BTP, c'est pour ça qu'on a pris cette décision.

Mme BATESTI : La première délibération, c'est d'autoriser à choisir un maître d'ouvrage. Pour autant, la CAO existera toujours et la personne va être en fait déléguée pour faire un travail de fond, c'est-à-dire l'analyse, la publicité, mais c'est quand même la CAO de la commune qui décidera et qui validera les dossiers présentés par ce maître d'ouvrage, c'est important de le préciser. On choisit un

maître d'ouvrage, il a des délégations définies par la collectivité, c'est comme si le travail d'analyse et de mise en concurrence était fait par ce prestataire. Pour autant, la décision finale, l'analyse des prestations qui vont être proposées, y compris le choix des prestataires, sera faite par la commune dans le cadre de la commission d'appel d'offres.

M. ROUX : Merci, Madame, pour ces renseignements. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°17 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES – Acquisition de matériels informatiques - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

M. FRATELLIA-GUIOL : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Le marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques, arrive à échéance au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations. Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, au 1^{er} janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée de plus d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an et sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : Sans montant minimum ;
- Montant maximum annuel : 500 000 euros.

S'agissant de matériel informatique, on est dans le cadre de la loi AGEC, donc la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, au moins 20 % du montant des achats devra être consacré à l'acquisition de fournitures issues du réemploi ou de la réutilisation, en application du décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi et de la réutilisation en intégrant des matières recyclées.

Je tiens juste à ajouter également que depuis un certain nombre d'années, on transmet le matériel informatique à des associations, on avait également travaillé avec l'action menée avec le lycée Jean Aicard. Donc effectivement, avoir aussi cette démarche de réutilisation pour les gens qui en ont besoin. Merci.

M. ROUX : Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°18 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Acquisition de véhicules utilitaires - Achats auprès d'une centrale d'achat

M. GIRARDO : Merci, Francis. Dans le cadre du renouvellement du Parc-Auto, il s'agit d'un achat groupé auprès de l'UGAP de sept véhicules : six véhicules électriques et un véhicule thermique. Le véhicule thermique, c'est pour le service Événementiel et pour les autres, c'est la Citoyenneté, la Communication, le Parc-Auto, le service Culture, le service Bâtiments secteur plomberie et le service Bâtiments secteur tout corps d'État.

L'estimation financière de l'ensemble de ces acquisitions auprès de l'UGAP s'élève à 324 000 euros TTC.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet achat groupé. Merci.

M. ROUX : Des questions ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°19 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.

M. BRUNEL : Si vous me le permettez, Monsieur le Premier Adjoint, il y a la consolidation d'un emploi à durée déterminée, donc on va aborder déjà ce sujet.

Il est nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent administratif afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, il est proposé de valider la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée, le droit privé s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, d'adopter le contrat de travail ci-joint. Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat conjointement avec l'intéressé. Madame COLLIN ?

Mme COLLIN : Oui, Monsieur BRUNEL. Franchement, que se passe-t-il au port d'Hyères ? Une fois sur deux ou trois Conseils, on nous demande d'approuver la transformation d'un CDD de droit privé en CDI. Alors de deux choses l'une, soit l'effectif explose, ce que je ne crois pas, soit l'importance du *turn-over* mérite d'être analysée. Les départs en retraite semblaient à un moment justifier tout cela, mais ça ne peut pas être la seule cause. Est-ce qu'il y a un management particulier qui fait fuir tout le monde ? Parce que le *turn-over* devient très important je trouve.

M. BRUNEL : Je vous remercie, Madame COLLIN, de cette observation, mais n'ayez crainte, nous ne sommes pas dans une situation de *turn-over* excessif. Nous sommes simplement, pour ce contrat-là en tout les cas, avec le départ d'une personne qui est partie pour des raisons professionnelles et personnelles, et nous avons dû la remplacer par un emploi administratif correspondant. Et c'est la conversion de cet emploi administratif qui vous est demandé aujourd'hui en contrat à durée indéterminée.

Quant aux autres postes, effectivement nous enrichissons les postes, ce qui n'a pas un accroissement forcément du montant de la masse salariale, mais également des adaptations avec des postes plus adaptés aux besoins, que ce soit dans les services techniques, au niveau administratif, au niveau juridique. Nous avons donc toutes ces composantes que nous devons soit enrichir, soit compenser par des départs qui sont parfaitement volontaires, et en aucun cas des départs forcés ou contraints.

M. ROUX : Pas d'autres questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°20 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Création de tarifs dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

M. BRUNEL : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. La commune met régulièrement en œuvre des mesures s'inscrivant dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers.

À ce titre, il est proposé de valider la création de nouveaux tarifs comme suit :

- Un tarif pour l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression situé sur l'aire de carénage du port Saint-Pierre, d'un montant de quatre euros HT du mètre linéaire du navire ;
- Un tarif pour le stationnement de véhicules pour les titulaires d'une AOT professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017, d'un montant de quatre euros HT du mètre carré et par mois ;
- Et enfin, un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire, soit pour un container de 20 pieds, 150 euros HT, ce qui fait 33 euros HT du mètre carré par mois.

M. ROUX : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°21 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES- PORT SAINT PIERRE -
Convention avec le SDIS du Var relative à la fourniture de carburants détaxés**

M. BRUNEL : Le SDIS du Var sollicite la régie des ports de plaisance d'Hyères qui exploite la station de carburant, pour lui permettre de s'approvisionner en carburant détaxé, de type gazole et super sans plomb 98, grâce à l'établissement d'une convention qui en précisera les modalités. Convention qui vous a été transmise en annexe de cette délibération.

M. ROUX : Des questions ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°22 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Protocole d'accord entre
WWF France et la commune d'Hyères.**

M. BRUNEL : WWF France, fondation reconnue d'utilité publique, propose de s'associer à la commune d'Hyères pour protéger durablement et enrayer la dégradation de l'herbier de posidonie, habitat marin protégé. WWF propose, à travers un protocole d'accord, de financer et réaliser une étude d'optimisation du coût d'entretien du balisage dans le littoral des 300 mètres et de fixer les étapes à réaliser par chacune des parties pour parvenir à la signature d'une convention de partenariat entre WWF France et la commune.

Pour résumer, sur les 900 bouées de balisage qui ceignent l'ensemble de la commune et de son littoral, nous avons à peu près 300 bouées qui sont situées sur les herbiers de posidonie. Ce sont ces 300 bouées qui vont faire l'objet d'une étude du WWF.

M. ROUX : Des questions sur le WWF ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°23 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT
DURABLE – Charte d'engagement pour des plages de caractère en
Méditerranée - Préservation des banquettes de posidonies - Autorisation de
signature donnée à Monsieur le Maire.**

(Rapport retiré)

QUESTIONS DIVERSES

M. ROUX : Le Conseil Municipal est terminé, sauf qu'il y a une question diverse. Je vais demander à Madame BURKI de la poser, merci.

Mme BURKI : Merci. Ma question concerne le dispositif de lutte collective intégrée pour le traitement préventif des palmiers.

Une station balnéaire appelée « Hyères les Palmiers » par la municipalité et l'Office du tourisme, un palmier représenté sur le logo de la commune en raison de plus de 7 000 palmiers plantés et cultivés dans nos pépinières, notre ville est ornée de ces majestueux sujets qui fleurissent avec notre ciel d'azur et nos îles d'or.

Malheureusement, nos palmiers, comme ceux d'autres villes de la Côte d'Azur, ont été attaqués par le charançon rouge, ce qui a nécessité des traitements pour éradiquer cet insecte nuisible et ravageur.

Est-ce pour autant que ce danger sanitaire a complètement disparu ?

« Il n'y a plus de charançons sur la ville d'Hyères ! », propos affirmatifs tenus par les services de la Ville à l'A.G du CIL de Giens le 21 mars 2024. Cette affirmation venait en réponse de l'intervention de Monsieur Soll SANCHEZ, Vice-président du Collectif Méditerranéen de Sauvegarde des Palmiers portant sur la situation de nos palmiers hyérois.

Pourtant, cette déclaration publique ne correspond en rien à une réalité vécue par les propriétaires qui régulièrement comptabilisent les résultats constatés sur les piègeages mis en place. Aujourd'hui, consciente de la nécessité de préserver le cadre que représente ces végétaux, la commune a fait le choix, lors de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2024, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer les marchés relatifs à l'élagage et à l'abattage d'arbres et de palmiers, et au traitement contre les ravageurs des arbres et des palmiers qui arrivent à leur terme au 31 décembre 2024, pour un montant de 300 000 euros, 100 000 pour la taille, je crois, et 200 000 pour le traitement. Cette décision nécessite la mise en place d'une stratégie efficace et surtout la signature d'une convention avec Palmier Sud puisque la Région a choisi Palmier Sud.

Dans le contexte actuel, certaines collectivités publiques peuvent financièrement se permettre de traiter préventivement leurs palmiers avec les insecticides d'origine biologiques autorisés dans la lutte contre le charançon rouge des palmiers, nématodes ou beauveria bassiana, avec une fréquence d'interventions de sept par an, il se peut que notre commune utilise l'un de ces traitements, on ne le sait pas. Cependant, ces traitements sont très contraignants pour le respect de l'environnement et des êtres vivants, notamment pour la protection et les limites imposées lors de traitements en milieu urbain avec le beauveria bassiana par

pulvérisation. On doit se tenir à 50 mètres d'une habitation, à 5 mètres d'un point d'eau, c'est très compliqué, aspirer les pelouses lorsqu'il y a des retombées à cause des mammifères qui risquent d'ingérer évidemment tout cela.

En résumé, beaucoup de contraintes pour un résultat peu satisfaisant à long terme.

Pour les propriétaires privés hyérois c'est une autre histoire, le traitement préventif le plus efficace, le plus économique (78 euros par an et par palmier), le plus simple à appliquer et qui ne nécessite qu'un seul traitement par an, reste encore aujourd'hui l'injection d'émamectine benzoate (Revive2) qui est une molécule aux propriétés issues de la nature dans le stipe du palmier. Son impact sur l'environnement est acceptable par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail qui considère par ailleurs depuis 2016 que c'est « la seule stratégie qui peut-être actuellement retenue » pour la lutte contre le charançon rouge.

Seule une lutte collective comme l'ont déjà adoptée plus de 18 villes et agglomérations de la Côte d'Azur et du Var, dont les communes de La Londe-les-Maures, les Adrets de l'Estérel, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël, viendra inverser cette prolifération, le taux d'échec étant de 1 %. Ces communes de la Région Sud qui ont fait valider leur plan de lutte, sont visées par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2023 et pourraient voir leur liste se rallonger, à condition d'entrer dans le dispositif de lutte collective intégrée entre professionnels, commune et particuliers.

Tout cela pour poser la question :

Monsieur le Maire, je pose la question au maire, mais Monsieur ROUX, c'est vous qui allez me répondre ou vos services, est-ce que l'entrée dans ce dispositif de lutte collective intégrée est prévue pour notre commune ? Ce qui permettrait de sauver nos palmiers hyérois, de réduire les coûts des traitements et de protéger les palmiers plantés sur les propriétés privées également qui subissent les attaques de charançons venant d'autres palmiers qui ne sont pas traités correctement.

La commune proposerait ainsi à ses administrés la possibilité de protéger préventivement leurs palmiers avec un traitement financièrement accessible, et dont l'efficacité est démontrée. Je précise que les particuliers, ce n'est pas la commune qui leur paye la prestation, ils s'inscrivent sur un site où on suit leurs palmiers, ainsi que les palmiers, et donc ils ont accès à cette solution.

M. ROUX : Je vous remercie de ce brillant exposé que vous nous avez fait. Vous savez que les charançons, je l'ai toujours en travers parce ça a été la cause de la mort de mon père, donc lorsqu'on lutte contre les charançons, je suis toujours très heureux. Je vais donner la parole à notre collègue Laurent CUNEO qui va vous raconter tout ce que nous faisons pour les charançons, aussi bien pour la commune que pour les particuliers.

M. CUNEO : Oui, Francis, je te remercie. Madame BURKI, excusez-moi de vous tourner le dos, ce n'est pas très correct, mais je ne peux pas faire autrement. Je note aussi la présence de Monsieur SANCHEZ dans l'assistance qui est ici puisqu'en fait c'est la personne que j'ai eu l'occasion de recevoir à plusieurs reprises concernant l'adhésion à un plan de lutte collective contre le charançon.

Afin de vous répondre le plus clairement possible, je vous propose un petit historique sur le traitement préventif contre le charançon qu'on ne présente plus, c'est un insecte ravageur qui s'attaque effectivement à l'emblème de notre ville qui est le palmier Phénix, puisque les autres sont complètement protégés pour l'instant de ces attaques.

Je souhaite également rassurer Madame BURKI et plus largement la population sur le fait que la Ville d'Hyères mène une lutte contre ce charançon depuis de nombreuses années, ça fait plus de 20 ans parce qu'on a également participé à des recherches scientifiques pour essayer de l'éradiquer. Je vous informe aussi qu'au-delà du charançon, il faut s'inquiéter aussi du charançon de l'agave, du charançon du figuier qui menacent aujourd'hui aussi nos paysages.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'entre 2015 et 2019, le traitement préventif et curatif était obligatoire en France. Il avait pour conséquence d'autoriser l'utilisation de produits chimiques, donc c'est ce que la Ville d'Hyères a fait jusqu'en 2019 pour stopper l'hémorragie face à laquelle on était. Et c'est vrai qu'à l'époque, il n'y avait pas de solution biologique à cette lutte. En fait, cela consistait à quoi ? Le traitement réalisé consistait à pratiquer quatre injections par an dans le stipe du palmier, étant ici précisé que d'année en année, il fallait faire évoluer la hauteur à laquelle on pratiquait ces injections. Donc la Ville l'a effectivement opéré pendant plusieurs années, sauf qu'en 2018, l'Europe a décidé que cette lutte n'était plus obligatoire. Donc tout naturellement en 2019, du fait que cette lutte n'était plus obligatoire, la loi LABBE a trouvé à s'appliquer. Il faut savoir que la loi LABBE interdit l'usage de produits chimiques dans cette prévention.

Donc à l'époque, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on n'avait pas encore de solution biologique efficace. C'est pourquoi, nous avons dû attendre 2021 pour traiter préventivement les 1 018 palmiers Phénix qu'il nous reste sur le domaine public avec une méthode biologique, donc seule autorisée, à base de champignons *beauveria bassiana* et de nématodes en alternance, à raison non pas de sept applications par an, mais de quatre applications. En fait, il y a deux applications au printemps et deux à l'automne.

Ce qu'il faut savoir aujourd'hui, c'est que beaucoup discutent de l'efficacité de cette méthode. Sachez que la ville de Nice l'expérimente déjà depuis plusieurs années et les résultats sont très bons. Il faut savoir que sur les trois dernières années, ils ont perdu en moyenne cinq palmiers par an, ce qui correspond à peu près aux pertes que l'on peut connaître sur d'autres maladies qui s'attaquent également au Phénix.

Aujourd'hui, je tiens de toute façon à disposition les études et les analyses qu'on a pu avoir au niveau de la ville de Nice notamment.

Ce qu'il faut savoir, c'est que donc interdiction d'utiliser ces produits chimiques, mais il y a un arrêté ministériel du 25 juin 2019 qui a introduit une dérogation à cette interdiction. À savoir que les villes du Var ou des Alpes-Maritimes peuvent effectivement décider de s'engager dans un plan de lutte collective contre le charançon. Dès lors qu'une ville s'engage sur ce plan, avec des obligations bien entendu, elle s'impose de traiter ses palmiers, ce que l'on fait, mais elle l'impose aussi aux privés. Donc les engagements pris par la commune à mettre en œuvre, c'est notamment un plan de surveillance et un réseau de piégeages, c'est également le traitement préventif de tous les palmiers du domaine public, c'est ce que nous faisons, et l'évacuation adaptée des déchets, y compris chez les particuliers. La conséquence directe, Madame BURKI, de l'adhésion à un plan de lutte collective, c'est que cela autorise de nouveau le recours à des injections de produits chimiques. Par ailleurs, les propriétaires de palmiers sont tenus de les traiter sous peine éventuellement de sanctions, de verbalisations.

Vous l'aurez bien compris, tout l'enjeu aujourd'hui pour notre ville d'adhérer ou pas à la mise en place d'un tel plan, certes vertueux, est de savoir si nous acceptons de prendre la responsabilité de rendre de nouveau possible, pour notre collectivité ou les particuliers, l'usage de produits chimiques potentiellement dangereux. Nous avons fait un point, puisque j'ai rencontré Monsieur SANCHEZ déjà l'année dernière, nous avons pas mal échangé, nous l'avons questionné. À la lumière de ces éléments, nous avons échangé avec le maire et la décision a été prise de ne pas nous engager dans une telle démarche qui nous semble à contre-courant de tout. Je précise aussi qu'une indiscretion nous est venue du ministère de l'Agriculture, il faut savoir que visiblement les jours de cet arrêté ministériel sont comptés, le ministère se rendant compte que ça ouvrirait encore la porte à des usages qui ne sont plus dans l'air du temps.

Il y a un autre élément aussi qui est important par rapport à cette méthode d'injection. C'est qu'en fait, ces injections répétées ont pour conséquence de fragiliser le stipe du palmier. J'ai eu l'occasion d'échanger avec Monsieur SANCHEZ là-dessus, je l'ai questionné sur la solidité du palmier dans le temps, je n'ai pas eu de réponse pertinente là-dessus, loin de là. Toutefois, la Ville d'Hyères, qui est quand même soucieuse de ses habitants, a fait réaliser par trois fois des analyses par la FREDON qui est l'organisme qui dépend directement du ministère de l'Environnement. Donc on a dû débiter trois palmiers qui avaient déjà été traités, on les a sacrifiés mais pour les besoins de la science, et il s'est avéré qu'il y a des nécroses qui se forment au niveau des injections. Donc à chaque injection, quatre trous, faites le calcul sur quatre, cinq, six ans.

À terme, on a acquis la conviction qu'il y avait un risque de chute et je dirais que là-dessus on est rejoint par le Parc national de Port-Cros parce qu'Isabelle MONFORT qui est là, a accepté de faire rédiger une note par le Parc national justement sur les

techniques de traitement parce qu'il y a quelques palmiers sur Port-Cros. Et effectivement, les scientifiques du Parc national mettent aussi en avant le risque de chute dans le temps par cette répétition d'injections. Donc ça, c'est un élément important, on n'a pas eu de garantie de ce côté-là, c'est vrai qu'on s'attendait à ce que les personnes qui produisent ou qui vendent ce produit nous apportent la preuve qu'il n'y avait pas de danger à long terme. Donc ça, ça fait partie aussi des éléments de prudence que le maire a retenus.

Donc aujourd'hui clairement, on n'ira pas sur ce plan qui, comme je vous le disais tout à l'heure, semble condamné à brève échéance.

M. ROUX : La séance est terminée. Je vous souhaite un beau week-end ensoleillé et une bonne soirée.

(La séance est levée à 17 h 50.)

LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

26 AVRIL 2024

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

14 JUIN 2024

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
M. Thomas PHILIP, CMD**



**LE MAIRE,
M. Jean-Pierre GIRAN**





VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

